

CHAPITRE XV – LES ADDICTIONS ET LA GUERRE CRUELLE POUR LE MONOPOLE DE LA SANTÉ

^(1er) Écoutez, s'il y a un sujet qui exige vraiment notre honnêteté, notre humanité et notre neutralité pour être correctement abordé, c'est bien l'usage et l'abus de drogues — surtout à cause du problème des addictions. Si notre société n'a toujours pas résolu le problème de l'abus de drogues et des addictions, c'est parce que nous ne l'avons pas encore abordé de la bonne manière. À cause de cela, à notre époque où la raison semble manquer, beaucoup de choses absurdes se produisent encore dans le monde concernant la manière dont les drogues sont traitées — principalement parce qu'on ne fait pas la différence entre ce qui est toxique et ce qui est thérapeutique.

^(2e) Prenez les boissons alcoolisées, par exemple. Elles sont largement acceptées et font l'objet de publicités à la télévision. Mais l'alcool est toxique, provoque de nombreuses maladies et expose ceux qui en consomment à de graves risques. Par conséquent, comme pour les cigarettes, il ne devrait pas être promu de cette manière. Les étiquettes devraient contenir de véritables avertissements sur les dommages qu'il peut causer à la santé et sur les dangers de le mélanger avec d'autres substances. Mais le système insiste seulement sur l'incapacité de conduire après en avoir consommé. De plus, ici au Brésil, dans les publicités et les chansons, les boissons alcoolisées sont associées au sexe sans sentiments, comme si ces choses allaient automatiquement ensemble. Et comme cette vision est liée à la fête, cette association finit par évoquer uniquement le plaisir et l'amusement. C'est comme s'il n'y avait aucun mal à se saouler et à avoir des relations sexuelles irresponsables.

^(3e) Le manque de lucidité provoqué par l'alcool fait des gens des cibles faciles — et très rentables pour le système. C'est pour cela qu'il est autant encouragé. Les capitalistes traitent les gens comme les membres d'un troupeau rentable, notamment parce qu'ils sont insouciantes lorsqu'il s'agit d'avoir des enfants. Ainsi, les médias ont créé de nombreux personnages comiques, ivrognes et obsédés par le sexe, nous apprenant à rire de l'alcoolisme et de l'addiction au sexe et nous poussant, dès l'enfance, à éprouver de la sympathie pour ces maladies. Mais le fait est qu'un produit toxique comme l'alcool ne devrait pas bénéficier d'une telle publicité. Et un acte comme l'acte sexuel ne devrait pas non plus être encouragé de manière irresponsable.

^(4e) D'un autre côté, le cannabis⁵⁵¹, qui est un remède utilisé depuis des temps très anciens et qui sert à combattre de nombreuses maladies, a été persécuté comme s'il s'agissait d'un poison ou d'un produit toxique.

^(5e) Aujourd'hui, le cannabis est généralement consommé en le fumant. Les parties de la plante utilisées pour le fumer sont les fleurs et les feuilles. La tige de la plante femelle et la plante mâle — le chanvre — sont connues pour leurs nombreuses utilisations dans l'industrie. Mais la plante mâle a moins de valeur médicinale et ses fleurs et ses feuilles ne modifient pas les ondes cérébrales lorsqu'elles sont fumées. Il existe aussi des plantes hermaphrodites, et leur potentiel médicinal dépend du fait qu'elles ressemblent davantage aux plantes mâles ou aux plantes femelles.

^(6e) Le cannabis est connu comme remède en Chine depuis des milliers d'années. Certains auteurs affirment que, selon les cultures, il a été le deuxième ou le troisième remède le plus utilisé entre 1000 av. J.-C. et le milieu du XIX^e siècle. Selon eux, à cette époque, le

⁵⁵¹ Ici, le terme populaire *beuh* a été préféré au terme *cannabis* dans la plupart des contextes afin de toucher tous les publics et de souligner la persécution dont cette plante a fait l'objet, bien que le terme *cannabis* soit plus universel.

cannabis et le chanvre servaient également à fabriquer la plupart des papiers, des combustibles et des produits textiles. Pour ma part, je pense que, logiquement, selon les cultures, il a peut-être même été le remède le plus utilisé — car ses possibilités d'utilisation sont énormes.

^(7e) Sous le nom de cannabis, les médecins de l'Angleterre du XIX^e siècle le vendaient, généralement sous forme de teinture, ce qui a contribué à populariser ce terme. Sir John Russell Reynolds, médecin personnel de la reine Victoria, qui utilisait ce médicament pour la soigner, a écrit dans la revue médicale *The Lancet* un article sur les bienfaits du cannabis⁵⁵².

^(8e) Au Brésil, les « cigarettes indiennes »⁵⁵³ étaient vendues dans les pharmacies au début du XX^e siècle pour certaines indications déjà connues, notamment contre l'insomnie. Cette propriété donne au cannabis une très grande importance pour la population.

^(9e) Le cannabis possède toutes ces propriétés thérapeutiques parce qu'il agit au niveau cellulaire et aide à réguler l'organisme. Il peut être utilisé pour combattre les spasmes musculaires, la sclérose en plaques, le glaucome, la colite, les nausées, la douleur, la migraine, entre autres maladies. Il n'existe pas de nombre précis. Il y a des centaines de raisons pour lesquelles les gens peuvent trouver le cannabis utile. Il permet au patient de se tourner vers une médecine moins toxique, moins coûteuse et à sa portée, avec la possibilité de remplacer une très grande gamme de médicaments conventionnels. C'est pourquoi, tôt ou tard, les gens prendront conscience de son importance.

^(10e) Et pourtant, malgré tout cela, une guerre brutale est actuellement menée au sein de la population pour éliminer le cannabis du marché et punir ceux qui en consomment — parfois par des coups, parfois par la prison et parfois même par la mort. Ainsi, même si, au moment où vous lisez ce chapitre, cette vérité a déjà été éclaircie, les absurdités de ce qu'on appelle la « guerre contre la drogue » ne peuvent pas être oubliées. Même si la comparaison peut sembler surprenante, la persécution des consommateurs de cannabis doit être discutée de la même manière que nous parlons encore aujourd'hui de la persécution des lépreux à l'époque où Jésus vivait sur Terre.

^(11e) À cause de ces inversions de concepts, la société finit par présenter de graves déséquilibres qui provoquent la maladie et le mal-être social, empêchant la santé physique et des relations sociales positives. Cette guerre crée une situation de terreur dans laquelle la prison fonctionne comme une menace de mort exercée par l'État contre la population. Cela pousse les gens à supporter les abus du gouvernement et à participer avec lui à cette répression, par peur d'être eux-mêmes réprimés.

^(12e) Beaucoup de personnes défendent cette persécution menée par le gouvernement parce qu'elles ne s'imaginent pas en prison et se considèrent comme innocentes, comme si elles ne pouvaient jamais recevoir l'étiquette de criminel. Mais c'est un point de vue égoïste. Un véritable chrétien ne pourrait pas empêcher l'usage de médicaments ni accepter les traitements inhumains infligés à ses semblables dans les prisons, car la vérité est qu'à la fin, cela finira par toucher tout le monde.

^(13e) Parallèlement, la loi brésilienne qui interdit les drogues illicites et punit les personnes qui entrent en contact avec elles ne fait pas suffisamment de distinction entre un consommateur et un trafiquant. Cela permet des différences dans son application — en punissant souvent plus sévèrement les personnes qui se trouvent dans des situations sociales vulnérables. Et le fait que la répression vise beaucoup plus le cannabis que les autres drogues nous montre qu'elle n'existe qu'en raison des intérêts économiques des impérialistes. Cela révèle une structure de domination très bien organisée.

^(14e) Durant cette période, pour réussir à maintenir cette répression commencée dans les années 1960, le système s'est progressivement adapté. Auparavant, pour justifier la répression du cannabis, on le qualifiait de « produit toxique », mais lorsqu'on a découvert qu'il n'était pas toxique, le système a

⁵⁵² Source : Wikipédia. Disponible à https://pt.wikipedia.org/wiki/Legisla%C3%A7%C3%A3o_sobre_o_cannabis

⁵⁵³ Recherche tirée de la page 26 de la Revista Mente e Cérebro, où se trouve l'image de la publicité pour les cigarettes indiennes — images XVI.

élargi ses moyens de répression en généralisant les définitions de la loi autour du terme « drogues ». Or, le mot « drogue » peut même être appliqué au sucre.

^(15e) Nous arrivons ainsi à cette situation absurde où les consommateurs de produits toxiques peuvent choisir de se faire hospitaliser — et ce n'est pas une mauvaise chose — tandis que les consommateurs de cannabis sont arrêtés, punis et parfois même tués à cause de leur consommation. En utilisant le terme général « drogue », la loi laisse entendre, dans l'opinion publique, que les personnes emprisonnées à cause des drogues seraient uniquement des trafiquants ou des toxicomanes. Pourtant, les consommateurs de cannabis sont souvent victimes de malentendus, et il n'est pas rare de trouver en prison des personnes arrêtées même pour un simple mégot de cigarette contenant ce remède.

^(16e) Cette situation entraîne d'autres problèmes. Lorsqu'une personne a besoin d'utiliser un médicament, ce qui lui fait du mal, c'est justement de ne pas pouvoir l'utiliser. Il arrive alors souvent qu'elle consomme d'autres drogues en excès pour essayer de remplacer celle qui lui convient, sans obtenir de résultat efficace. Beaucoup essaient de renforcer les effets des drogues en les associant à l'alcool. Et cette pratique est, elle, très toxique et peut entraîner la mort du patient, car l'alcool est une drogue mortelle. L'homéopathie, par exemple, n'en utilise que de très petites quantités pour accélérer les effets des remèdes.

^(17e) Les policiers, de leur côté, ont reçu des pouvoirs excessifs pour opprimer les consommateurs de cannabis. Ces pouvoirs dépassent les limites de la loi et ne sont acceptés que par habitude. Parfois, lors d'une simple fouille, les citoyens « noirs » ou ceux qui ont l'air pauvres sont frappés, reçoivent des coups de pied, subissent des palpations excessives des parties sexuelles et sont menacés de se voir placer de la drogue sur eux ou d'être violés avec des matraques pour qu'ils révèlent où se trouve le cannabis. Souvent, par exemple, l'arrestation d'un consommateur de cannabis se fait de manière totalement illégale et abusive, car les policiers sont leurs propres témoins et se sentent libres d'agir ainsi. C'est de là que vient tout leur pouvoir d'oppression.

^(18e) Dans la continuité de cette situation, en prison, les personnes n'ont souvent pas les moyens de payer un avocat et finissent donc par rester détenues pour une durée indéterminée. La loi prévoit l'*habeas corpus*⁵⁵⁴ comme une garantie juridique permettant à une personne d'écrire sa demande sur n'importe quel papier, signée par elle-même ou par une autre personne à sa demande. Cette mesure visait à combattre les détentions illégales et pouvait être utilisée même sans avocat et sans même citer la loi. Cependant, après son arrestation, la personne subit une sorte de mort sociale et ne parvient plus à communiquer avec ceux qui se trouvent à l'extérieur de la prison — même par courrier. C'est pourquoi elle devient dépendante d'un avocat, car le seul moyen de faire parvenir un document au juge est de passer par lui.

^(19e) L'aide juridique publique ne parvient pas à répondre à ces besoins parce qu'elle est surchargée de dossiers, ce qui entraîne un service lent, mécanique et, finalement, inefficace. Ce problème contribue à la surpopulation des prisons. C'est le premier point d'appui du terrorisme social. Pourtant, lorsqu'une prison est surpeuplée, elle est considérée comme illégale — tout comme les détentions qui y sont effectuées. Malgré cela, de nombreuses mesures qui aggravent cette situation sont prises et les gens restent indifférents.

⁵⁵⁴ *Constitution fédérale brésilienne*, article 5, alinéa LXVIII — « L'*habeas corpus* sera accordé chaque fois qu'une personne subit ou risque de subir une violence ou une contrainte portant atteinte à sa liberté de circulation, en raison d'une illégalité ou d'un abus de pouvoir. » Source : Planalto. Disponible à : http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm

(20e) Dans l'esprit de ces personnes, le gouvernement a le droit d'agresser la population, comme si l'AI-5⁵⁵⁵ n'avait toujours pas été abrogé. À l'époque de l'AI-5, la population associait son adoption à la disparition des ennemis du gouvernement et, par conséquent, à leur mort.

(21e) Aujourd'hui, de nombreux assassinats ont lieu sous prétexte que le suspect a résisté à son arrestation. Parfois, le meurtre du détenu est commis de manière indirecte — par exemple en le frappant violemment puis en le laissant dans des conditions de survie très mauvaises, dormant par terre, sans eau et sans nourriture. Ainsi, pendant que les traces des coups donnés par les policiers disparaissent, l'organisme du détenu étant affaibli, celui-ci développe d'autres maladies — une pneumonie, par exemple — qui finiront par le tuer.

(22e) Certains témoins racontent que de nombreux détenus sont torturés par des gardiens qui les exposent volontairement au froid. Certains prisonniers sont placés dans des espaces si étroits qu'ils ressemblent à des tombes verticales, où ils ne peuvent pas s'installer correctement et, lorsqu'ils demandent de l'eau, celle-ci est versée sur leur tête.

(23e) Le manque de respect des droits des citoyens dans les prisons finit par se répandre dans toute la société. Mettre à disposition dans les prisons des formulaires standardisés d'*habeas corpus* et garantir qu'un huissier de justice les examine et les transmette régulièrement serait une bonne manière de combattre ces injustices. Les demandes commenceraient par la demande d'un avocat commis d'office, désigné par le tribunal et payé par l'État, mais elles devraient être préparées de manière à pouvoir aller jusqu'au plus haut niveau de jugement, qui serait la Cour interaméricaine des droits de l'homme⁵⁵⁶.

(24e) Il faut rappeler que j'étais une personne comme les autres dans notre société. J'étais insensible à beaucoup de nos drames sociaux. Pour moi, tous ceux qui se trouvaient en prison étaient simplement des criminels et je les condamnais dans mon esprit. Moi non plus, je ne voulais pas voir mes enfants fumer du cannabis, et je ne le souhaite toujours pas aujourd'hui. Mais aujourd'hui, je suis tolérante face à cette possibilité, car je sais qu'elle peut révéler l'existence de problèmes de santé qui sont en train d'être soignés. Mon point de vue a changé lorsque mes problèmes de santé se sont aggravés et que j'ai eu besoin d'utiliser le cannabis comme remède. À partir de ce moment-là, il m'est devenu impossible de rester neutre, car je risquais désormais d'aller en prison.

(25e) Ensuite, les situations autour de moi se sont progressivement compliquées. J'ai donc fini par m'engager fermement dans le militantisme, car j'ai commencé à voir que des crimes étaient commis contre les citoyens et qu'il fallait les dénoncer pour les empêcher. Ce chapitre raconte en détail, entre autres événements, le signalement informel d'un crime qui m'a poussée à rassembler les textes dans l'urgence et à diffuser la première édition de ce livre alors qu'elle était encore très imparfaite.

(26e) Et le fait que nous ayons un système naturel qui porte le nom de cette plante ? Oui, nous en avons un. Il s'agit du *système endocannabinoïde*⁵⁵⁷ dont le nom vient du cannabis. Le

⁵⁵⁵ *Acte institutionnel n° 5* du 13 décembre 1968 — Cet acte prévoyait la perte de droits et de garanties constitutionnelles, comme l'*habeas corpus*, ainsi que la possibilité pour l'État de prendre des mesures extrêmes afin de défendre la « révolution militaire », qui était en réalité un coup d'État. Mais il était couramment considéré comme un moyen hypocrite utilisé par l'État pour appliquer la peine de mort.

⁵⁵⁶ *Cour interaméricaine des droits de l'homme* — tribunal régional dont le siège se trouve au Costa Rica, créé par l'Organisation des États américains (OEA). Elle juge les affaires de violations des droits de l'homme commises par les États membres qui ont accepté sa juridiction.

⁵⁵⁷ *Revista Mente e Cérebro*, septembre 2011, p. 26 — « Dans les années 1960, le biochimiste israélien Raphael Mechoulam a réussi à isoler la principale substance psychoactive du cannabis, le delta-9-tétrahydrocannabinol

documentaire *Culture High*⁵⁵⁸ est l'une des sources fiables qui présentent les connaissances scientifiques sur le cannabis. Il explique que le cannabis est un remède puissant parce qu'il agit à l'intérieur de ce système. Ce système possède plusieurs récepteurs aux cannabinoïdes parce que le cannabis imite des substances chimiques produites naturellement par le corps humain. Les substances provenant des plantes sont appelées cannabinoïdes et les nôtres sont appelées endocannabinoïdes. En d'autres termes, ce système est très important — ce qui rend cette plante vraiment utile lorsqu'il faut l'activer ou renforcer son action.

^(27e) Les cannabinoïdes sont des molécules composées chacune de 20 atomes de carbone, produites aussi bien par les humains que par les plantes. De petites différences entre elles créent des substances différentes. La plante possède plus de 100 types différents de ces composés. Ainsi, par l'intermédiaire d'un groupe de cellules, ces molécules travaillent ensemble pour aider à réguler les fonctions internes d'autres cellules. Les cannabinoïdes aident simplement les cellules à fonctionner — et toujours de manière positive, parce qu'ils font partie d'un système qui aide à contrôler le métabolisme du corps.

^(28e) Les cannabinoïdes ne font pas de différence selon que les cellules sont en train de rétrécir, de produire des sécrétions de la thyroïde, de synthétiser quelque chose ou de construire des os. La seule chose qu'ils reconnaissent, c'est que les cellules font quelque chose pour réguler l'organisme, et ils les aident à rendre leur action plus efficace. La médecine occidentale moderne a oublié les bienfaits d'une substance comme celle-ci, alors qu'elle peut jouer un rôle dans toutes les cellules. C'est une contradiction que notre société possède autant de connaissances et continue malgré tout à tuer des personnes à cause du cannabis⁵⁵⁹.

^(29e) La caractéristique du cannabis la plus combattue par notre société est le fait qu'il modifie la fréquence des impulsions électriques⁵⁶⁰ émises par notre cerveau. Il provoque une « fréquence cérébrale » ou une « onde cérébrale » différente de celle de notre état d'éveil. Son action chimique sur le psychisme modifie la perception et peut produire aussi bien des effets sédatifs, calmants et antidépresseurs que des réactions de perturbation psychique.

^(30e) Dans le corps humain, la fréquence cérébrale provoquée par le cannabis ressemble à celle que l'on observe pendant les rêves, qui servent à nettoyer le cerveau. Cela arrive parce que le cannabis possède une action neuroprotectrice⁵⁶¹. Notre inconscient se rapproche

(THC). En étudiant l'action de cette substance, l'équipe du chercheur a observé qu'elle interagissait avec deux types de récepteurs cannabinoïdes, identifiés dans les tissus périphériques (CB1) et dans le cerveau (CB2). Ces récepteurs se trouvent à des endroits "stratégiques" du système nerveux, comme l'hypothalamus, lié au contrôle de l'appétit et au comportement sexuel ; le cervelet, centre important de coordination des mouvements ; et l'hippocampe, qui intervient dans la mémoire (voir l'encadré "Dans tout le cerveau", p. 27). Cela ne signifie évidemment pas que nous possédons des ressources cérébrales exclusivement destinées à traiter les composants chimiques provenant du cannabis. Cela montre cependant que le cerveau produit et libère naturellement des substances équivalentes — pour simplifier, une sorte de "cannabis endogène" — appelées endocannabinoïdes par l'équipe de Mechoulam, ainsi que d'autres molécules similaires qui participent à la transmission et à la modulation de la communication entre les neurones. »

⁵⁵⁸ Titre original en anglais : *The Culture High* — documentaire de long métrage sorti en septembre 2014 et réalisé par Brett Harvey. Il traite de l'interdiction du cannabis et de la guerre contre la drogue aux États-Unis. Écrit et produit par Michael Bobroff et monté par Stephen Green. Source : Wikipédia. Disponible à : https://en.wikipedia.org/wiki/The_Culture_High

⁵⁵⁹ Informations tirées du documentaire *Culture High*.

⁵⁶⁰ *Impulsion* (traitement du signal) — changement rapide et temporaire de l'amplitude d'un signal, qui passe d'une valeur de base à une valeur plus élevée ou plus basse, avant de revenir rapidement à sa valeur initiale. Source : Wikipédia. Disponible à : [https://pt.wikipedia.org/wiki/Pulso_\(processamento_de_sinal\)](https://pt.wikipedia.org/wiki/Pulso_(processamento_de_sinal))

⁵⁶¹ *Effet neuroprotecteur* — désigne la capacité d'une substance à protéger les cellules nerveuses (neurones) contre les dommages, la dégénérescence ou la mort. La neuroprotection peut aider à préserver les fonctions cérébrales et à ralentir ou prévenir certains troubles neurologiques.

davantage de notre conscience, ce qui nous donne cette sensation d'incertitude propre aux rêves. C'est comme si le monde réel était enveloppé dans une atmosphère de rêve.

^(31e) Au Brésil, l'onde cérébrale provoquée par le cannabis est appelée *barato* ou, simplement, *onda*. Dans cet état, le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD) sont les cannabinoïdes responsables respectivement de la sensation d'euphorie et de calme.

^(32e) Le THC se trouve en plus grande quantité dans la variété *Sativa*, tandis que le CBD est plus présent dans la variété *Indica*. En plus d'avoir chacune une combinaison différente de cannabinoïdes, les plantes possèdent aussi d'autres composés thérapeutiques. Pour cette raison, chaque fois que le consommateur utilise une plante différente, l'effet peut sembler plus fort — comme s'il essayait une formule entièrement nouvelle. Ainsi, utiliser toujours la même variété peut être une manière de réduire l'effet psychoactif et de permettre au patient de mieux le contrôler.

^(33e) L'effet euphorisant comme l'effet calmant peuvent détourner l'attention. Ce n'est pas vraiment votre conscience qui se désintègre — c'est plutôt comme si votre langage le faisait. Votre esprit s'ouvre à toutes sortes d'idées qui apparaissent au hasard, par libre association. Lorsque vous êtes euphorique, le flot de pensées abstraites peut devenir très intense et interrompre constamment le fil de votre raisonnement. Cela surcharge votre mémoire et vous fait oublier des choses. Si vous n'êtes pas psychologiquement préparé à ce flot, vous ressentez de la confusion. Mais si vous l'êtes, vous pouvez avoir l'impression que votre conscience va au-delà d'elle-même.

^(34e) Je ne condamne pas totalement cet effet psychoactif, même si je considère qu'il doit être réduit ou même évité dans certains cas. Mais je peux comprendre pourquoi un neuroprotecteur doit produire cet effet. Je comprends même pourquoi un traitement sans cet effet, lorsqu'il est nécessaire, peut être inefficace. La question est liée à ce que signifie un sommeil réparateur.

^(35e) Nous rêvons pour nous libérer de certaines tensions psychologiques. Une chute traumatisante, par exemple, peut nous faire rêver pendant plusieurs jours que nous sommes en train de tomber, jusqu'à ce que nous guérissions de la douleur ressentie. Puis, peut-être, nous rêvons qu'au moment de tomber, nous réussissons à nous accrocher et, à partir de là, ce rêve récurrent disparaît. Le nettoyage mental dont nous avons besoin ressemble à l'effacement d'un tableau d'école. Mais cet effacement ne concerne pas les choses que nous devons mémoriser. Il doit seulement concerner les pensées inutiles. Il s'agit d'effacer les mauvaises sensations qui nous ramènent à cet état chimique. Le flot de pensées qui apparaît sous l'effet du cannabis correspond aux idées que nous avons retenues, peut-être même à une idée fixe⁵⁶², et que nous commençons à analyser, parfois même pour nous en libérer.

^(36e) En réalité, ce processus est un nettoyage chimique et une reconstruction des connexions mentales interrompues, qui permet d'affronter les névroses formées par des blocages émotionnels comme le mystère et la peur. La sensation d'incertitude propre aux rêves vient du fait qu'ils affrontent ces blocages, nos « complexes traumatiques » ou nos « démons intérieurs ».

^(37e) Les rêves cherchent souvent un langage plus intérieur pour nous révéler quelque chose sur ce que nous avons retenu — des sujets qui peuvent être effacés de notre esprit conscient. Les tabous, par exemple, sont des sujets interdits par la société et dont les individus ne parlent généralement pas. Lorsqu'ils en parlent, ils ressentent de la culpabilité, comme s'ils commettaient un crime. Ce sont des

⁵⁶² L'idée fixe — est un concept spirite dans lequel une personne est dominée par une seule idée obsessionnelle, qu'il s'agisse de vengeance, de convoitise, de recherche de reconnaissance, de ressentiment, de passion ou d'autre chose, créant ainsi un état de perturbation mentale.

idées préconçues, comme les préjugés, qui sont des condamnations faites à l'avance et qui nous empêchent de voir toute la profondeur de la vérité à leur sujet.

(38e) Lorsque nous affrontons nos blocages ou nos tabous, nous ressentons de l'insécurité et du mystère, et c'est pourquoi les rêves nous semblent être des expériences floues. Ils effacent les frontières psychiques entre le conscient et l'inconscient, traitent l'esprit comme un tout et accèdent aux zones « interdites ». Le cannabis, de son côté, provoque également cette sensation. L'effet psychoactif libère les blocages psychiques et fait remonter les démons intérieurs. Ainsi, si, en fumant du cannabis, une personne absorbe une proportion plus importante de THC — le composé qui provoque le plus cette réaction — elle risque de vivre quelque chose qui ressemble à un petit épisode temporaire de folie. Mais, avec un usage correct, ce facteur peut être positif en révélant la formation de psychoses. De plus, cet effet est contrebalancé par le CBD, qui possède un effet antipsychotique. Le danger de ce mécanisme apparaît lorsque ce « démon » intérieur est très grand et que la dose est trop élevée.

(39e) Le problème lié à l'utilisation du cannabis n'est pas la plante elle-même, mais le fait que la personne ne sait pas quel type de névroses elle possède. Si les névroses sont très fortes, les réactions de malaise provoquées par l'effet psychoactif peuvent être très intenses et présenter des risques psychologiques. Cependant, avec une consommation modérée de cannabis, à mesure que les névroses diminuent, cet effet diminue lui aussi.

(40e) La léthargie excessive que certaines personnes ressentent avec le cannabis, comme si elles étaient entrées en transe, est également très critiquée. J'appelle cela la « pétrification », et cela se produit lorsque la personne absorbe une proportion plus importante de CBD. Dans ce cas, l'effet psychoactif provoque surtout une certaine introspection, par une sorte de contemplation du temps, de l'espace et des choses qui nous entourent. C'est le langage énergétique des rêves qui accède aux voies inconscientes interrompues. Nous voyons donc que l'idéal n'est pas de supprimer le THC ou le CBD, puisqu'ils sont complémentaires, mais plutôt de les équilibrer — ou d'utiliser une petite quantité de cannabis.

(41e) Expliquer les effets du cannabis tend à conduire les personnes à l'utiliser avec plus de prudence, voire à s'en abstenir, en reconnaissant les risques liés à son usage comme médicament. Ainsi, sensibiliser les gens est une stratégie plus efficace pour prévenir les abus que de réprimer son utilisation elle-même.

(42e) Aujourd'hui, le manque d'information est si important que les personnes qui ont besoin d'utiliser du cannabis l'essaient de manière intuitive, parce qu'elles s'adaptent à ses effets. Mais elles ne reconnaissent pas l'importance d'un traitement régulier, en distinguant l'usage médical de l'usage récréatif. Ce dernier se caractérise par une consommation occasionnelle de cannabis dans des situations festives, et je considère que celui qui utilise un remède pour se divertir le fait parce qu'il est malade. Il peut donc même être utilisé comme loisir parce qu'il apporte de la joie — et la joie comme les loisirs ont aussi des effets thérapeutiques. Nous avons souvent besoin de quelque chose qui nous aide à nous détendre mentalement, car nous n'arrivons pas toujours à nous détendre par nos propres efforts, et le cannabis apporte cette détente. Mais il ne doit pas être mélangé à l'alcool ou à d'autres produits toxiques, comme les gens le font souvent.

(43e) Dans mon expérience personnelle avec le cannabis, j'ai cherché des moyens d'atténuer l'effet psychoactif, parce qu'il est gênant dans la vie quotidienne. C'est une sensation qui nous rend maladroits. Cet effet est plus fort lorsque les fleurs sont plus fraîches. Lorsque le cannabis vieillit beaucoup ou moisit, il ne provoque plus un effet psychoactif aussi fort, mais conserve certaines fonctions thérapeutiques, ce qui montre une action plus importante du CBD.

(44e) Le cannabis se distingue dans les traitements qui nécessitent une thérapie par le sommeil, en dépassant les méthodes traditionnelles qui peuvent provoquer des dommages cérébraux et n'offrent pas un sommeil véritablement réparateur. Le cannabis offre ce type de

sommeil. Et la thérapie par le sommeil est un traitement très important, notamment pour réduire le stress provoqué par le syndrome de sevrage des drogues.

(45e) Comme le cannabis ne provoque pas de dommages et rapproche davantage le conscient de l'inconscient, il facilite le traitement psychologique du patient si celui-ci est accompagné dans ce sens et comprend le fonctionnement de l'effet psychoactif. Au cours de ce processus, toutes les préoccupations remontent à la pensée. L'individu dissout les états de confusion mentale en allant directement à leur rencontre. Une fois que l'énergie de l'effet psychoactif — qui intensifie les sentiments — s'est dissipée, si tout se passe bien, le problème psychologique semble moins intense. Ainsi, l'état psychologique problématique, qui était auparavant intense parce qu'il était inconscient, se dissout en devenant conscient.

(46e) Il existe des situations où fumer du cannabis demande davantage de prudence : lorsque la personne en fume pour la première fois ; lorsqu'elle utilise un cannabis différent du précédent ; et lorsqu'elle n'a pas l'habitude d'en fumer. Dans ces cas, elle ne devrait prendre qu'une seule bouffée. Ensuite, elle devrait attendre de voir sa réaction avant d'en prendre une deuxième. Pour fumer du cannabis, il n'est pas non plus nécessaire de retenir longtemps sa respiration — il suffit d'inspirer la fumée par la bouche, de retenir son souffle un court instant puis d'expirer. En dehors de cela, la dose conseillée pour l'usage du cannabis est de seulement deux bouffées. Pendant la dictature, lorsque la chasse aux personnes qui fumaient du cannabis a commencé au Brésil, cet acte était appelé « fumar dois », c'est-à-dire « en fumer deux ». D'ailleurs, si une personne s'habitue à cette dose, il est possible qu'elle n'ait jamais besoin d'en fumer davantage à chaque consommation.

(47e) Je dois donner beaucoup d'explications lorsque je parle du cannabis, car, tandis que certains sont cannabiphobes, d'autres sont très libéraux à son égard. Je dois trouver un équilibre entre ces extrêmes, car le système le dénigre beaucoup — et c'est aussi une réalité qu'il faut combattre. En même temps, il existe effectivement des risques liés à la consommation de cannabis.

(48e) La durée de l'effet psychoactif dépend du type de cannabis et de la sensibilité propre à chaque personne. Elle est estimée à deux heures, mais peut se prolonger pendant plusieurs heures supplémentaires. Parmi les risques du cannabis, il existe la possibilité qu'une personne se donne des suggestions psychologiques négatives si elle n'a pas l'habitude d'en consommer. Elle peut alors somatiser des effets désagréables comme des crises d'angoisse, une accélération du rythme cardiaque ou un manque d'air, par exemple. L'utilisation de faibles doses permet d'éviter cela.

(49e) D'ailleurs, lorsque la dose tolérée par le consommateur est dépassée, ce genre de réactions est fréquent. Pour aider à éviter aussi bien le surdosage que les dommages provoqués par la combustion, je conseille l'utilisation de vaporisateurs pour plantes naturelles. Attention cependant : il ne s'agit pas des vapes populaires ni des cigarettes électroniques ; ces appareils chauffent simplement la plante naturelle — et non des préparations chimiques.

(50e) Après avoir commencé à utiliser un vaporisateur, je n'ai plus ressenti de malaise en inhalant le cannabis. Ces appareils limitent également la quantité de plante et la durée de la consommation, car leurs batteries durent environ 45 minutes avant de se décharger. Ils aident aussi à réduire l'envie compulsive de fumer sans arrêt, ce qui arrive souvent avec la combustion. Ils peuvent donc également être utilisés pour réduire progressivement la consommation de cannabis. Je dois préciser qu'avec les vaporisateurs, cela devient très facile, car il est possible de diminuer progressivement la quantité sans changement brutal. On peut contrôler aussi bien la dose que la température. Après quelques mois d'utilisation des vaporisateurs, la personne peut commencer à mâcher la même quantité de plante qu'elle consommait sous forme de vapeur, puis réduire progressivement la dose jusqu'à ne plus en avoir besoin.

(51e) Si une personne ressent un malaise après avoir fumé du cannabis, il est conseillé de consommer immédiatement du sel et du sucre pour éviter un évanouissement, puis de boire

de l'eau et de consommer des glucides. Je pense également que la meilleure pratique serait de toujours boire de l'eau ou du jus de fruits pendant l'inhalation de cannabis.

(52e) Après avoir neutralisé les sensations désagréables, il est recommandé de se détendre et d'attendre, car ces précautions réduisent l'intensité et la durée de l'effet psychoactif. Dormir après avoir consommé une petite dose permet de normaliser les ondes cérébrales au réveil. Même à fortes doses, le cannabis n'est pas mortel comme les produits toxiques ; au maximum, il peut provoquer un inconfort psychologique prolongé. En l'absence de ces sensations désagréables, l'effet psychoactif peut éveiller un regard plus affectueux, comme si la personne faisait de nouvelles découvertes..

(53e) Une chose qu'il faut bien souligner, c'est que le cannabis ne provoque pas la schizophrénie. Tout au plus, il peut agir comme un déclencheur qui la fait apparaître. Mais beaucoup d'autres choses peuvent également jouer ce rôle : un accident, un traumatisme, l'alcool, un sirop contre la toux — et bien d'autres choses. Si une personne schizophrène ignore son diagnostic et dépasse la dose recommandée, au lieu de l'aider à traiter sa schizophrénie, le cannabis pourra la déclencher. Cette personne perdra alors un outil qui aurait pu être précieux pour un futur traitement, car cette mauvaise expérience deviendra un souvenir traumatisant.

(54e) Nous ne devons pas mélanger l'alcool et le cannabis, tout comme nous ne devons pas mélanger l'alcool avec d'autres médicaments destinés aux problèmes cérébraux ou de santé mentale. L'alcool déshydrate et empoisonne le sang, ce qui fait que toutes les autres substances chimiques qui s'y trouvent agissent plus fortement, même si leur quantité réelle n'a pas changé. C'est pourquoi l'alcool fait que tout agit plus fortement sur le corps. Avec le cannabis, c'est différent. Il peut lui aussi provoquer une légère déshydratation — mais rien de grave — et, comme il n'empoisonne pas le sang, le corps récupère facilement. Le problème apparaît lorsqu'on mélange les deux : l'ivresse devient beaucoup plus intense.

(55e) L'un des premiers effets de l'alcool sur notre corps est de réduire ou de supprimer notre capacité de jugement — au point de pouvoir faire tomber les barrières qui nous empêchent d'essayer d'autres produits toxiques. Ainsi, la personne alcoolisée ressent une agréable impression que tout ce qu'elle fait est acceptable, ce qui ne se produit pas non plus lorsque le cannabis est consommé seul.

(56e) Lorsque les gens sont bien informés sur l'usage approprié du cannabis, ils comprennent que toute substance ne devrait être utilisée que lorsqu'elle convient à la personne ou lorsqu'il existe un véritable besoin de l'utiliser. C'est un signe de retard social que des personnes ayant besoin d'un remède en continu puissent finir en prison simplement parce qu'elles l'utilisent. Si nous considérons également qu'il s'agit d'une plante facilement accessible puisqu'elle peut être facilement cultivée, le retard de notre société devient encore plus évident. Pourtant, les dominants font tout pour la rendre inaccessible et chère. C'est aussi rétrograde que de provoquer la faim.

(57e) Ici, je ne minimise absolument pas les problèmes liés aux addictions — bien au contraire. Nous avons commencé ce livre en parlant d'elles. Lorsque j'avais 15 ans, je discutais justement avec une amie du degré de dépendance chimique provoqué par les cigarettes de tabac industrielles. Mon amie insistait sur le fait que j'en étais dépendante. À cette époque, on considérait que ces cigarettes provoquaient seulement une dépendance psychologique — et non chimique. Je défendais cette idée, tandis qu'elle affirmait que j'avais une dépendance chimique. Nous avons fait un pari pour vérifier si j'étais dépendante, et j'ai perdu. J'ai alors découvert que cette addiction me rendait esclave et dictait mes actions.

(58e) Affronter une addiction est une expérience si pénible que le plus logique est de l'éviter complètement. Lorsque j'essayais d'arrêter de fumer du tabac industriel, les crises de sevrage provoquaient chez moi différents malaises — comme des difficultés à aller à la selle ou même à parler, avec des trous de mémoire. Lorsque je n'avais plus de cigarettes, je devenais irritable. Je pleurais pour

n'importe quoi et, parfois, même sans aucune raison. À cause des crises de sevrage, je perdais le contrôle de moi-même.

(59e) Chaque fois que je recommençais à essayer d'arrêter, les crises devenaient plus intenses. Jusqu'au jour où, après des décennies à me servir de moi-même comme cobaye, j'ai conclu que je devais essayer d'arrêter de fumer sans souffrir. La souffrance déclenchait les crises de sevrage et c'était elle qui me conduisait à l'échec.

(60e) Aujourd'hui, l'opinion dominante nous dit que la personne dépendante aux cigarettes de tabac industrielles est un suicidaire potentiel. Pourtant, le tabac est aussi une substance thérapeutique dont beaucoup de personnes ont besoin, et cela empêche également beaucoup d'entre elles d'arrêter de fumer. Dans mon raisonnement suicidaire, je pensais que la mort m'apporterait un soulagement, qu'elle mettrait fin à mes conflits et à ma compulsion. Aujourd'hui, je sais que, si nous mettons fin à nos propres jours, nous faisons l'expérience du contraire du soulagement.

(61e) Et concernant les méthodes pour arrêter de fumer du tabac ? Écoutez, je regrette de ne pas avoir pu essayer le vaporisateur pour plantes sèches afin de vous donner mon avis sur cette méthode. Mais je ne pouvais tout simplement pas prendre le risque de retomber dans l'enfer de l'addiction — plus jamais ! Je ne sais pas non plus quelles sont les conséquences d'un usage compulsif des vaporisateurs, puisque l'idéal est toujours de réduire progressivement la quantité consommée. Certains de mes amis fumeurs ont essayé une méthode consistant à laver du tabac brun avec de l'eau oxygénée, tout en mâchant un chewing-gum à la menthe contenant un petit morceau de tabac à rouler, et ils ont arrêté de fumer en peu de temps.

(62e) Et quels sont les inconvénients de cette méthode ? Avec la méthode du chewing-gum, si une personne ne réussit pas à arrêter de fumer au bout d'un an, il est encore préférable qu'elle continue à mâcher le tabac plutôt que de recommencer à fumer. Cependant, si elle peut arrêter plus tôt, c'est mieux, car le chewing-gum peut lui aussi causer des dommages. La manière conseillée d'utiliser cette méthode consiste à réduire ou supprimer progressivement les cigarettes et les chewing-gums de façon stratégique. L'idée est de traverser ce processus avec le moins de souffrance possible, en réduisant progressivement sans abandonner. La personne qui essaie d'arrêter devrait chercher à avancer dans les différentes étapes pendant les périodes où elle rencontre le moins de difficultés.

(63e) La nicotine accélère le métabolisme et le sucre fournit de l'énergie. Ainsi, le mélange du chewing-gum sucré et du tabac accélère fortement le métabolisme et habitue le corps à cette accélération, car cette énergie procure une sensation agréable. Par conséquent, l'organisme devient dépendant de cette consommation et peut présenter une hypoglycémie⁵⁶³ lorsqu'elle tarde, ce qui pousse la personne à augmenter les quantités. Cette situation présente un risque parce qu'elle peut précéder le diabète.

(64e) Alternier les chewing-gums sucrés et ceux contenant des édulcorants permet de prévenir le risque de diabète. Cependant, comme les édulcorants artificiels sont eux aussi extrêmement acides et que leur consommation excessive peut provoquer des aphtes et même conduire à un cancer, il faut continuer à alterner. D'ailleurs, les gens doivent savoir que la caféine est également une drogue stimulante, comme la nicotine. Ainsi, lorsqu'ils boivent du café, il est également préférable d'alterner entre édulcorant et sucre — ou de le boire sans rien ajouter et décaféiné.

(65e) Pendant la période où ma mère luttait contre le cancer, je n'arrivais pas à arrêter de mâcher du tabac. La tristesse que je ressentais en voyant à l'hôpital des enfants atteints de la même maladie m'a fait réfléchir à une possible « pandémie de cancer », ce qui m'a amenée à faire des recherches sur la pollution de l'air sans comprendre à quel point toutes ces choses étaient liées.

(66e) Après le décès de ma mère, il m'a encore fallu des années pour réussir à me débarrasser complètement du tabac à mâcher, tandis que mes problèmes de santé s'aggravaient.

⁵⁶³ Redução da quantidade necessária de açúcar no sangue que causa fraqueza vertigem entre outros sintomas.

(67e) Avant mon opération de la colonne vertébrale, je vivais pratiquement dans un état de douleur permanente aux mains, aux bras, aux épaules et au dos et, parfois, j'avais des vertiges, des maux de tête et des nausées. Les douleurs que je ressentais étaient intenses et les injections destinées à les soulager ne faisaient déjà plus effet.

(68e) Au plus fort d'une crise de douleur, j'ai demandé à un ami de chercher un dealer pour moi afin que je puisse essayer le cannabis. Après avoir fumé moins d'un joint, j'ai réussi à rester sans douleur pendant une semaine. À ma grande surprise, j'ai également trouvé un soulagement pour tous mes autres problèmes de santé, en particulier pour l'insomnie et la dépression, qui étaient constamment présentes dans ma vie.

(69e) Aujourd'hui, je trouve absurde que nous acceptions naturellement l'utilisation de drogues beaucoup plus agressives, comme la morphine, pour traiter la douleur, alors que nous rencontrons des obstacles bureaucratiques pour accéder au cannabis. Il pourrait être utilisé plus tôt comme solution à ce genre de problème, avec pratiquement « zéro » effet nocif lorsqu'il est utilisé correctement.

(70e) À cette époque, je ne comprenais pas que mon principal problème était psychologique, à cause de l'accumulation de trop nombreuses responsabilités. J'étais simplement épuisée et j'avais désespérément besoin de dormir, car depuis longtemps je n'avais plus de sommeil réparateur à cause des somnifères. J'ai donc suivi un traitement que j'ai appelé « thérapie lucide par le sommeil ». Il consistait à rester constamment sous l'effet somnolent du cannabis. Derrière le problème initial, j'ai découvert de plus en plus de raisons de consommer régulièrement du cannabis.

(71e) Depuis mon enfance, j'avais des difficultés à dormir. Lors d'une période où j'essayais d'arrêter le tabac, je suis restée cinq jours sans dormir et, le cinquième jour, j'ai commencé à avoir des hallucinations auditives. Le cannabis m'a alors aidée à me libérer des somnifères, des médicaments contre la douleur, de deux types d'antidépresseurs, des cigarettes de tabac industrielles et des boissons alcoolisées.

(72e) L'alcool était également un problème sérieux dans ma vie. J'avais l'habitude de boire pour me calmer lorsque j'étais agitée, contrariée ou que j'avais du mal à dormir. Mais comme je prenais aussi des sédatifs et des médicaments psychiatriques, un jour, désespérée de ne pas réussir à dormir même après avoir pris mes médicaments, j'ai bu de l'alcool en essayant de renforcer leur effet.

(73e) Le résultat, c'est que j'ai pris ma voiture, quitté ma maison en état de somnambulisme et fini dans une fête publique dans la ville voisine — parce que je voulais parler à une personne qui se trouvait peut-être là-bas. Là, je me suis retrouvée dans de nombreuses situations embarrassantes et je suis tombée plusieurs fois devant tout le monde, sous les rires moqueurs de nombreuses personnes que je connaissais ou non, jusqu'à ce qu'une âme charitable décide de prendre le risque de venir à mon secours. Mon souvenir de cet épisode est fragmenté, avec seulement quelques moments marquants, notamment celui où j'ai été entourée par des policiers parce que j'étais une personne connue dans la région. Ensuite, cela est devenu une préoccupation constante dans mon esprit, car j'ai compris que, si je ne dormais pas, ma vie serait elle aussi en danger et que la souffrance était immense. Je ne pouvais donc pas garantir que cela ne se reproduirait jamais.

(74e) L'aggravation de mes maladies montrait que je commençais à entrer dans un état de déséquilibre général. Avec le cannabis, j'ai enfin réussi à me stabiliser, ce que je n'arrivais pas à faire auparavant. Je ne consommais pas de cannabis pour devenir « folle » ; je l'utilisais pour retrouver mon équilibre.

(75e) Le cannabis est une plante qui peut aider à gagner la véritable guerre contre les drogues, parce que son potentiel de dépendance est plus faible, ce qui lui permet d'aider à combattre l'addiction. Une personne qui essaie de se libérer d'une addiction veut se débarrasser d'un poids, comme si une épée était suspendue au-dessus de sa tête. Grâce au cannabis, j'ai terminé mon processus d'arrêt du tabac, je n'ai plus eu de crises de sevrage ni d'envie de fumer. Je pouvais limiter l'usage du cannabis

sans grande difficulté à des horaires appropriés, comme pour les médicaments pris régulièrement — ce que je n'arrivais pas à faire avec les cigarettes de tabac industrielles.

(76e) Sur ce point, je dois être très claire : je ne pense pas, par exemple, que le cannabis soit aujourd'hui totalement incapable de provoquer une dépendance. Je considère que des engrais chimiques, des insecticides et des pesticides doivent également être utilisés pour sa culture. Mais le cannabis provoque malgré tout une dépendance chimique plus faible, ce qui permet d'arrêter plus facilement sa consommation si cela devient nécessaire.

(77e) Je suppose qu'il ne doit pas être autant chargé de produits toxiques que les cigarettes de tabac industrielles, car ses consommateurs ont l'habitude de vérifier sa qualité et son odeur. L'ajout de substances toxiques modifierait son odeur, et ces substances sont également responsables d'une grande partie de la dépendance aux cigarettes de tabac industrielles. L'addiction aux cigarettes de tabac industrielles est complexe parce qu'elle n'est pas entièrement naturelle.

(78e) Pendant que je travaillais à l'édition de ce livre, je suis passée par plusieurs phases concernant le cannabis. À un certain moment, j'ai même écrit que j'avais naturellement cessé d'en consommer et que j'avais l'intention d'arrêter définitivement. Cependant, ma qualité de vie s'est dégradée. J'ai recommencé à avoir des difficultés à dormir — un problème que j'ai connu toute ma vie — ainsi que des douleurs à la colonne vertébrale, qui devraient disparaître lorsque j'aurai terminé ce livre, car j'ai besoin de bouger et ce travail m'immobilise encore beaucoup. L'idéal est de n'avoir besoin de rien pour se sentir bien, et je veux moi aussi y arriver. Mais le cannabis est souvent pour moi un soutien psychologique — sans lui, je m'effondrerais, et c'est un risque que je ne peux tout simplement pas prendre. L'idéal est de vivre sans béquilles, mais parfois les béquilles sont nécessaires. Il ne nous reste donc qu'à espérer qu'elles soient au moins temporaires et à les utiliser comme des outils pour entraîner notre esprit, afin que notre corps et notre esprit puissent bien fonctionner même sans elles.

(79e) Je dois préciser très clairement que je suis totalement contre l'usage des drogues — bien au contraire, ma vie est marquée par la lutte contre les addictions. J'ai dû commencer à boire de l'alcool vers l'âge de quatre ans. Cependant, si le cannabis est réellement un remède, celui qui en a besoin ne peut même pas trop se préoccuper de la dépendance, puisqu'il s'agit d'un traitement continu. L'idéal est de profiter de ses effets thérapeutiques, pendant son utilisation, pour adopter des habitudes de vie qui permettent d'en avoir moins besoin — comme faire régulièrement de l'exercice. Ensuite, il faut commencer un processus de sevrage — et s'il n'est pas possible d'arrêter complètement, au moins réduire la dose — sans avoir recours à aucun produit toxique pendant cette période. Une faible dose, prise uniquement le soir, peut réduire le risque de dépendance au cannabis.

(80e) Tout abus de drogues est, au fond, une conséquence du manque d'amour. Le système est le principal responsable de la formation des personnes dépendantes — il favorise la désorganisation des familles et encourage les conflits à travers les intrigues des films, des feuilletons, des chansons et d'autres médias. En provoquant des maladies par les addictions, le système gagne encore davantage grâce au monopole des soins médicaux. Tout est fait par intérêt, sans aucun doute, rien de personnel, tout contre l'être humain. Le sabotage commence par l'individu, s'étend à la famille, touche la nation et, par conséquent, le monde, révélant ainsi un cycle de destruction — y compris pour ceux qui l'ont commencé.

(81e) Ceux qui dominent le système encouragent les addictions parce qu'elles sont rentables — tout en maintenant les gens dans l'ignorance au sujet des drogues afin d'empêcher un apprentissage conscient et sûr de leur utilisation. L'évaluation des drogues devrait se fonder sur des critères objectifs comme leur degré de nocivité, leur risque de mortalité et leur potentiel de dépendance. Mais les cigarettes nous montrent bien qu'ils ne cherchent pas à expliquer tout

cela. Leurs industries annoncent que les cigarettes contiennent 4 700 substances toxiques ou davantage, et cette information est reprise partout. Mais personne ne fournit une liste complète de ces substances ni n'explique pourquoi elles s'y trouvent.

(82e) Le fait qu'une drogue soit naturelle constitue une partie importante de la solution au problème des addictions, mais ce n'est pas la seule réponse pour savoir comment les combattre. Beaucoup de drogues sont naturelles, mais en devenir dépendant n'est pas bénéfique. Beaucoup de poisons sont eux aussi entièrement naturels. Dans tous les cas, la solution définitive est de savoir ce que sont réellement les drogues, même si une grande partie des problèmes vient de leur fabrication artificielle.

(83e) Le véritable problème est ce qui nous déshumanise, en enfermant notre esprit dans des comportements répétitifs et improductifs. Les addictions aux appareils électroniques et aux plaisirs sans but en sont un exemple : lorsqu'on les interrompt, elles peuvent provoquer des réactions extrêmes.

(84e) Il en va de même pour les personnes dépendantes au sexe qui, souvent, deviennent insensibles et inhumaines envers les personnes qu'elles essaient de forcer à avoir des relations sexuelles avec elles. Et notre société encourage également cette addiction en diffusant des images et des histoires excitantes.

(85e) À l'époque où Jésus-Christ vivait sur Terre, il existait des champs communautaires de pavot — la source de l'opium — et pourtant les personnes dépendantes à l'opium ne constituaient pas un problème qu'Il ait jugé nécessaire de mentionner⁵⁶⁴. En revanche, nous voyons que les boissons alcoolisées étaient un problème digne d'être mentionné, puisque Jean-Baptiste, son précurseur, s'en tenait particulièrement éloigné⁵⁶⁵. Il existe également de nombreux passages de la Bible qui parlent des boissons alcoolisées et les présentent comme un problème⁵⁶⁶. Jésus n'a pas condamné la consommation de boissons alcoolisées, parce qu'elles apportent de la joie, et Il s'occupait des problèmes qui conduisaient aux addictions. Lorsque les causes profondes des addictions sont traitées, les addictions elles-mêmes ne deviennent pas un problème.

(86e) Jésus, dans son incarnation, était un homme équilibré, joyeux et disposé à nous montrer comment faire pour ne pas dépendre du système. Devant la grandeur de son élévation spirituelle, l'alcool ne pouvait jamais être un problème pour Lui. À de rares occasions, Il a partagé un peu de vin avec d'autres personnes, reconnaissant qu'à petites doses, l'alcool peut servir de remède ou soulager les souffrances de l'âme⁵⁶⁷. Et l'alcool peut aussi être considéré comme un symbole de liberté, puisqu'il est facile de fabriquer des boissons alcoolisées à partir de fruits.

(87e) Par exemple, il est facile de faire du vin de jabuticabas : il suffit d'écraser les jabuticabas (ou même de les laisser entières) et de les mettre dans une bouteille fermée. On peut ajouter de l'eau et/ou du sucre (ou pas). À partir de là, la fermentation commence. La bouteille doit être ouverte de temps en temps pour éviter qu'elle n'éclate. Au bout d'environ deux mois — ou moins —, après avoir filtré le mélange, le vin est prêt à être bu.

(88e) La consommation matinale de café avec du sucre, deux substances puissantes, montre bien comment les drogues sont intégrées à notre culture sans que nous percevions leurs risques. Le sucre affecte la concentration de calcium dans le corps, ce qui a des effets sur les os, le cerveau et de nombreux autres aspects de la santé. Nous ne restons pas indemnes si nous consommons trop de sucre. Il est l'une des principales causes des caries et peut également entraîner une dépendance chimique et des changements de comportement.

⁵⁶⁴ *L'Évangile secret de la Vierge Marie*, de Santiago Martin, p. 176 — « Il me demanda si j'étais fatiguée et, comme je lui répondis que non, il me proposa de l'accompagner pour une promenade dans les champs autour du village, des champs d'oliviers, de blé, d'orge et de pavot. »

⁵⁶⁵ BÍBLIA, *Lucas* 1:15.

⁵⁶⁶ BÍBLIA, *Levítico* 10:9; *Proverbios* 31: 4-7; *Proverbios*: 20:1; *Isaías* 5:11, *Isaías* 5:22; *Efésios* 5:18; *Gálatas* 5:21.

⁵⁶⁷ BÍBLIA, *Números* 6:2-4.

(89e) Le sucre est indiqué pour neutraliser l'intoxication du sang par l'alcool parce qu'il entre en concurrence avec lui. Comme le sucre contient les mêmes proportions d'hydrogène et d'oxygène que l'eau, il se dissout rapidement dans l'eau du sang et neutralise son acidité, rétablissant ainsi l'équilibre acido-basique du sang. Le problème est que le sucre sature également rapidement la solution aqueuse, car il contient proportionnellement un très grand nombre d'atomes de carbone, ce qui exige davantage d'eau pour le diluer. Cela augmente également l'acidité de l'organisme. Les sodas, par exemple, sont des drogues très toxiques. L'une des raisons est l'excès de sucre et l'autre est la gazéification. Pourtant, nous en donnons même aux jeunes enfants — ou pire encore, surtout aux jeunes enfants, pour rendre la situation encore plus absurde.

(90e) L'être humain doit apprendre à utiliser les drogues avec davantage de précision. La compulsion à consommer des drogues raffinées est très forte. Le principal problème des drogues raffinées est qu'elles sont absorbées très rapidement et sans limites par l'organisme. Souvent, avec l'utilisation du clonazépam, la personne voit ses symptômes s'aggraver en réaction au traitement, car ce médicament augmente progressivement sa dépendance chimique en peu de temps.

(91e) Pendant la digestion, les substances sont progressivement séparées jusqu'à pouvoir faire partie de l'organisme. Raffiner, en revanche, signifie concentrer des molécules qui étaient déjà séparées et les regrouper en grandes quantités. Lorsque les drogues raffinées sont ingérées, elles passent directement dans le sang et créent un déséquilibre. Or, notre organisme doit maintenir constant, entre autres, l'équilibre acido-basique du sang.

(92e) Lorsque l'équilibre acido-basique est perturbé, le corps commence à prélever des substances, principalement des sels minéraux, dans d'autres parties de l'organisme afin de le rétablir. Une fois le processus de décomposition de la drogue terminé, l'organisme conserve la chimie qui avait été préparée pour la digérer. Il en réclame alors davantage parce qu'il a construit une nouvelle forme d'équilibre dans laquelle la drogue fait désormais partie du fonctionnement de l'organisme. En même temps, recevoir des substances déjà séparées est agréable pour l'organisme, ce qui aggrave le problème.

(93e) Le clonazépam est l'un des médicaments les plus vendus et prescrits au Brésil. Il produit des effets semblables à ceux du cannabis en ce qui concerne le sommeil, mais peut rapidement entraîner des dommages à l'organisme et une dépendance. C'est le contraire du cannabis, qui protège le cerveau et que beaucoup de personnes consomment seulement pour le plaisir sans en devenir dépendantes.

(94e) Une société qui souffre de dommages organiques au lieu d'être soignée psychologiquement ne serait dans l'intérêt de personne. Mais un réseau doministe intervient pour empêcher les informations d'arriver jusqu'aux gens afin de provoquer cette situation.

(95e) L'idée selon laquelle les drogues légales sont toujours sans danger est trompeuse. Beaucoup d'entre elles peuvent tuer si la dose est augmentée — surtout lorsqu'elles sont mélangées à l'alcool. Par exemple, « Boa Noite Cinderela » est le nom donné au mélange d'alcool et de somnifères apparus après les années 1970.

(96e) Nous n'avons pas besoin d'inventer des calmants. Ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir accès aux substances thérapeutiques, naturelles et organiques, et de disposer des bonnes informations à leur sujet afin d'être libres de les utiliser sans raffinage. C'est une question permanente, et non passagère. À mon avis, la beuh naturelle fonctionne mieux que les composés isolés de la plante. Cela s'explique par le fait que la plante entière contient d'autres substances thérapeutiques, comme les terpènes, qui renforcent les effets curatifs des cannabinoïdes grâce à l'effet d'entourage. Même des plantes de la même variété peuvent contenir différents mélanges de terpènes, ce qui peut modifier l'expérience de chaque personne.

Quelques terpènes présents dans le cannabis			
Terpène	Arôme	Effets	Présent également dans:
MYRCÈNE	Terreux, musqué, clou de girofle, légère douceur fruitée	Relaxant, sédatif, renforce l'action des cannabinoïdes	Mangue, houblon, thym
LIMONÈNE	Agrumes, citron, orange	Stimulant, améliore l'humeur et réduit l'anxiété	Écorces de citron et d'orange, menthe poivrée
PINÈNE	Pin, forêt	Améliore la concentration et la clarté mentale, possède des propriétés anti-inflammatoires	Pin, romarin, sauge
LINALOL	Floral, lavande	Relaxant, anxiolytique, peut aider à dormir	Lavande, coriandre, cannelle
CARYOPHYLLÈNE	Épicé, poivre, clou de girofle	Anti-inflammatoire et anxiolytique, agit sur les récepteurs cannabinoïdes	Poivre noir, clou de girofle, cannelle
HUMULÈNE	Boisé, terreux, avec une légère note épicée	Réduit l'appétit, possède des propriétés anti-inflammatoires.	Houblon, coriandre, gingembre

^(97e) Je ne suis pas contre l'automédication. Je suis contre l'ignorance qui conduit au monopole de la santé par les médicaments industriels — même si ces types de médicaments sont souvent nécessaires. Le principal problème des médicaments actuels est qu'ils sont fabriqués à partir de substances concentrées. Si nous utilisions des remèdes naturels, nous n'aurions pas besoin de consulter des médecins aussi souvent. De plus, les patients ne doivent pas être exclus des discussions concernant leur propre santé, comme s'il s'agissait d'un sujet sur lequel ils n'avaient pas leur mot à dire.

^(98e) La santé ne peut pas être un privilège réservé à quelques-uns, et encore moins être entre les mains d'un nombre encore plus réduit de personnes, car elle est un besoin fondamental pour tous. La meilleure attitude est de toujours faire des examens réguliers, surtout des analyses de sang, afin de prévenir les maladies, en modifiant, si nécessaire, ses habitudes et son alimentation. De même, les cabinets médicaux devraient avoir des panneaux sur les murs montrant la biologie humaine afin que les patients, pendant qu'ils attendent, puissent mieux localiser l'origine de leur inconfort et aider le médecin à établir son diagnostic.

^(99e) Tout le monde devrait recevoir une éducation de base en matière de santé afin de savoir prendre soin de soi et se soigner soi-même pour des symptômes légers et occasionnels, en utilisant des substances naturelles. Mais si les symptômes sont forts et récurrents, il faut alors consulter un médecin et faire examiner son organisme — sans oublier, bien sûr, les contrôles réguliers. Notre dépendance excessive envers les médecins fait que les patients se considèrent souvent comme des victimes et se comportent comme des enfants gâtés. L'idéal est que nous apprenions à garder notre santé sous notre contrôle au lieu d'être obligés de la confier à quelqu'un d'autre.

^(100e) Il faut adopter une approche plus compréhensive et moins punitive envers la culture de plantes thérapeutiques comme la beuh. Cela refléterait un sens de la justice plus humain et plus adapté à notre époque.

^(101e) Il est peu probable qu'une drogue soit aujourd'hui plus rentable que l'alcool. Pourtant, je serais prête à parier qu'une grande partie des profits de l'alcool vient du fait que la beuh est interdite. Si le cannabis pouvait lui faire concurrence dans des conditions équitables, la domination de l'alcool pourrait être brisée.

(102e) Avant de devenir dépendant d'un produit toxique, quelqu'un a généralement la possibilité de ne pas en consommer sans en souffrir. Mais ce n'est pas le cas des vrais remèdes comme la beuh. Ne pas utiliser les remèdes dont on a besoin est justement ce qui pousse le plus les gens vers des produits toxiques comme l'alcool. Les remèdes sont nécessaires pour équilibrer notre santé. Les produits toxiques sont utilisés lorsque cet équilibre est déjà perdu.

(103e) Dans le cas de la cocaïne, par exemple, j'ai entendu des témoignages selon lesquels ses effets comprennent une hausse de l'estime de soi, un sentiment de supériorité et de l'euphorie. Il se peut donc que certaines personnes commencent à en consommer à cause de problèmes dépressifs. Mais ce qui suit est une chute profonde — une forte phase dépressive — accompagnée d'une sorte de névrose généralisée, pleine de paranoïa, de méfiance et de peurs. Cette chute psychologique crée un fort désir de continuer à en consommer en raison du contraste entre le bien-être temporaire et le mal-être prolongé.

(104e) Je ne vais pas entrer dans les dommages physiques causés par la cocaïne — elle est déjà bien connue pour être destructrice et potentiellement mortelle en peu de temps. Je pense que le simple fait de connaître la chute brutale qui vient après la « défonce » devrait suffire à faire réfléchir n'importe qui à deux fois avant de l'essayer. D'après les témoignages que j'ai entendus, beaucoup de personnes essaient la cocaïne pour la première fois après avoir consommé de l'alcool. Et elle crée une dépendance extrêmement forte.

(105e) J'avais un ami très proche — quelqu'un avec qui j'ai partagé d'innombrables moments heureux et qui a été à mes côtés dans les moments difficiles pendant huit ans — mais qui, durant les quatre derniers mois de sa vie, n'était déjà plus le même. À plusieurs reprises, il est venu me voir en panique en disant qu'il faisait une overdose de cocaïne — mais malgré cela, il ne cessait pas d'en prendre, en sniffant désespérément et en répétant qu'il mourrait s'il arrêtait.

(106e) Il n'avait que 24 ans et ne consommait plus d'alcool ni de cocaïne depuis 2019, sous ma guidance. Mais, vers la fin de sa vie terrestre, il a subi une rechute brutale. Par le système public de santé, nous n'avons même pas réussi à l'orienter vers un psychologue, car son addiction figurait sur la demande d'orientation médicale faite aux urgences, et il avait peur d'être stigmatisé dans notre petit district. Nous ne révélions donc pas la véritable raison de sa demande, et les médecins ne l'orientaient pas vers un psychologue.

(107e) Nous avons essayé de nouveau avec un autre médecin généraliste, mais il a refusé de nous donner une lettre d'orientation, estimant qu'un psychiatre suffirait et qu'il lui prescrirait simplement des médicaments. Mon ami avait menti en disant qu'il souffrait seulement de crises de panique.

(108e) Je voulais consulter mon propre thérapeute afin de mettre au point une stratégie pour savoir comment m'occuper de lui. Mais les choses sont devenues tellement dramatiques que j'ai fini par le surveiller constamment, incapable de prendre soin de moi-même — c'était comme rester auprès de quelqu'un qui se noie tout en sachant à peine nager. Je n'arrivais plus à communiquer avec lui ; pendant ses épisodes dépressifs, il devenait aussi catatonique qu'inaccessible, me laissant rongée par l'inquiétude.

(109e) Lorsque le jour de la consultation chez le psychiatre est enfin arrivé, j'ai soudain dû courir aux toilettes. Quand je suis revenue, il était déjà parti tout seul. La psychiatre s'est contentée de lui prescrire quelques médicaments et a refusé de l'orienter vers un psychologue. Mais il avait besoin d'une thérapie — il aurait encore fallu le convaincre de prendre ses médicaments, car il avait peur de tout ce qui pouvait l'affaiblir mentalement.

(110e) À la fin, les choses sont devenues tellement graves qu'il a commencé à mettre ma propre sécurité en danger, ce qui m'a obligée à m'éloigner de lui — et j'ai utilisé cette distance comme une dernière tentative désespérée pour le pousser à se faire hospitaliser. Et il voulait réellement être hospitalisé, mais il ne savait pas comment faire. Il avait un magasin à gérer, une femme et un enfant d'un an à faire vivre. Lorsqu'il a finalement décidé de franchir le pas, il était trop tard. Il a de nouveau rechuté... et il a été assassiné par des trafiquants de drogue.

(111e) Je dois dire que j'ai été sincèrement horrifiée par l'état dans lequel se trouvait mon ami — et la cocaïne elle-même m'a fait encore plus peur. C'était comme voir le Dr Jekyll se transformer en Mr Hyde chaque fois que cela arrivait.

(112e) Le pire dans tout cela ? Le mensonge. Ne pouvoir dire à personne ce qui se passait et ne disposer d'aucune information réelle sur la manière d'y faire face, parce que c'est un sujet interdit. Eh oui... la cocaïne circule comme si elle n'était même pas illégale — et pourtant, lorsqu'il s'agit d'avoir de vraies informations, personne n'en parle...

(113e) Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il existe une manière correcte d'utiliser la cocaïne. Beaucoup d'artistes en consomment parce qu'ils ressentent le besoin de prendre quelque chose de stimulant pour travailler. Sincèrement, je crois qu'il pourrait exister une manière plus naturelle d'utiliser les feuilles de coca — peut-être même comme moyen de lutter contre la dépendance à la cocaïne. Mais tout ce que nous connaissons, c'est le poison — pas le remède — et c'est pour cela que tant de personnes en meurent. Cette prétendue « guerre contre la drogue » est, en réalité, une forme de meurtre de masse qui commence par l'interdiction de substances naturelles qui pourraient avoir un usage thérapeutique.

(114e) La consommation sans limites de substances raffinées amène les gens à dire, par exemple, qu'un consommateur de cocaïne a « sniffé » sa maison. Si les gens étaient attentifs, ils verraient que beaucoup « boivent » leur maison — comme ils « boivent » tous leurs rêves. Certains ne parviennent même jamais à les réaliser à cause de tout l'argent dépensé en boissons alcoolisées. Avec le crack, nous pouvons dire que quelqu'un a « fumé » sa maison, mais pas avant. Le consommateur de beuh, en revanche, se trouve dans la situation opposée. S'il s'agit d'un malade qui se soigne, ne pas utiliser de beuh signifie perdre sa santé — et, à cause de cela, il finit par tout perdre.

(115e) L'alcool, bien qu'il ne soit pas diabolisé par le système, est la principale cause des violences conjugales, des féminicides et de la destruction des familles. L'alcoolisme est une maladie grave et les personnes alcoolisées commettent souvent des actes de violence, allant parfois jusqu'au meurtre.

(116e) Nous devons veiller à ce que la beuh ne devienne pas une drogue addictive et contaminée, car les entrepreneurs qui dirigent notre société ont l'habitude de faire cela avec les substances. À cause des drogues, des gens sont assassinés et s'entretuent. Plus jamais ça, s'il vous plaît ! Arrêtons tout cela ! Jusqu'à présent, notre société fait vivre un enfer aux personnes qui n'ont aucun moyen de se protéger. Si elle donne l'enfer, elle le recevra en retour ! Mais cette décision appartient à chacun, et pas seulement à l'esprit collectif. La beuh permet aussi de traiter des problèmes de santé provoqués par de nombreux produits toxiques — ce qui montre à quel point son interdiction va à l'encontre du principe de protection de la santé inscrit dans la *Constitution fédérale*⁵⁶⁸.

(117e) Le processus d'interdiction de la beuh a commencé le 23 janvier 1912, avec la signature de la Convention internationale de l'opium à La Haye. Plus tard, le 19 février 1925⁵⁶⁹,

⁵⁶⁸ Art. 196 de la *Constitution fédérale*.

⁵⁶⁹ *Révision de la Convention internationale de l'opium – Société des Nations – Recueil des Traités* — Les Parties contractantes conviennent d'adopter les définitions suivantes aux fins de la présente Convention : (p. 328) le chanvre indien désigne la sommité séchée, fleurie ou fructifère, de la plante pistillée *Cannabis sativa L.*, dont la résine n'a pas été extraite, quelle que soit la dénomination sous laquelle elle est commercialisée. Article 4. Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux substances suivantes : (...) f) Préparations galéniques (extrait et teinture) de chanvre indien. Article 5. Les Parties contractantes devront promulguer des lois ou règlements efficaces afin de limiter exclusivement à des fins médicales et scientifiques la fabrication, l'importation, la vente, la distribution, l'exportation et l'usage des substances auxquelles s'applique le présent chapitre. Elles devront coopérer entre elles afin d'empêcher l'usage de ces substances à toute autre fin (p. 329). CHAPITRE IV. CHANVRE

une interdiction mondiale de la beuh et de ses dérivés a été établie par une révision de cette convention, entrée en vigueur le 25 septembre 1928. Ensuite, la beuh a été interdite dans chaque pays par des lois nationales mettant en application la convention.

^(118e) Le fait que l'interdiction de la beuh ait été introduite par la révision d'une convention initialement consacrée à l'opium révèle une grande hypocrisie. Les gouvernants connaissaient son usage dans le monde entier et il existait déjà des connaissances scientifiques⁵⁷⁰ sur son potentiel thérapeutique, ce qui indiquait sa grande valeur économique.

^(119e) Et remarquez bien : l'opium est une substance très différente de la beuh et beaucoup plus agressive qu'elle. Je pense que les doministes ont utilisé l'artifice d'une révision du traité sur l'opium afin de ne pas attirer l'attention sur les véritables raisons de l'interdiction de la beuh — des raisons malhonnêtes. Après tout, la beuh était vendue normalement dans les pharmacies sans provoquer de problèmes sociaux.

^(120e) Au Brésil, la base juridique de l'interdiction des stupéfiants en général — et, à tort, de la beuh — se trouve dans le décret-loi n° 891 du 25 novembre 1938⁵⁷¹. Ce décret-loi indique indirectement, au paragraphe 3 de l'article I ainsi qu'aux articles 27 et 29, qu'il vise à lutter contre les produits toxiques et la toxicomanie.

^(121e) Le mieux serait évidemment de ne consommer aucune drogue, mais la légalisation de la beuh est nécessaire et, pour cela, il suffirait que le président de la République abroge le point XVI de l'article I du décret-loi 891/38. Cela nous montre qu'aucun président, jusqu'à présent, n'a voulu la légaliser, tous étant les héritiers et les successeurs d'une persécution qui, dans les faits, a véritablement pris son essor pendant la dictature militaire brésilienne comme moyen de persécuter la population ou certaines personnes. La légalisation des autres drogues illicites, en revanche, doit être examinée au cas par cas. Mais la contamination des substances destinées à la consommation humaine, elle, doit absolument cesser.

INDIEN. Article II. I. Outre les dispositions du chapitre V de la présente Convention, applicables au chanvre indien et à la résine qui en est préparée, les Parties contractantes s'engagent à : (a) interdire l'exportation de la résine obtenue du chanvre indien et des préparations ordinaires dont cette résine constitue la base (telles que le haschisch, l'esrar, le chirar, la djamba) vers les pays qui en ont interdit l'usage et, lorsque l'exportation est autorisée, exiger du pays importateur une déclaration attestant que l'importation a été approuvée aux fins indiquées dans le certificat et que la résine ou les préparations ne seront pas réexportées ; (b) avant de délivrer une autorisation d'exportation conformément à l'article 13 de la présente Convention concernant le chanvre indien, exiger la présentation d'un certificat spécial d'importation délivré par le gouvernement du pays importateur, déclarant que l'importation est approuvée et requise exclusivement à des fins médicales ou scientifiques. 2. Les Parties contractantes exerceront un contrôle effectif de nature à empêcher le trafic international illicite de chanvre indien et, en particulier, de sa résine (notre traduction). Texte disponible sur : <http://www.worldlii.org/int/other/LNTSer/1928/231.html>

⁵⁷⁰ Les premières traces historiques de l'utilisation du cannabis comme source de fibres et de graines remontent à environ 12 000 ans, en Asie centrale (Small et Marcus, 2002 ; Pain, 2015). (...) La première utilisation rapportée du cannabis comme médicament, attribuée à l'empereur chinois Shen Nung, remonte à environ 2700 av. J.-C. (...) Des années plus tard, en 1899, des chimistes britanniques ont isolé le cannabidiol, qui fut ainsi le premier cannabinoïde identifié dans la plante. (...) Au début du XX^e siècle (1924), la Sjaous's Analytic Cyclopaedia of Practical Medicine présentait des indications médicales pour l'utilisation du cannabis dans diverses maladies relevant de trois catégories : sédatif ou hypnotique ; analgésique ; ou autres usages dans des maladies très diverses, par exemple la diarrhée, le diabète, les palpitations cardiaques et les vertiges (Zuardi, 2006). Au cours des années suivantes, entre 1932 et 1963, le cannabidiol a de nouveau été isolé, sa structure a été élucidée et des recherches pharmacologiques ont été entreprises (Mechoulam et al., 2014 ; Pain, 2015). (Borille, Bruna Tassi, Caracterização da planta Cannabis sativa L. a partir de sementes apreendidas pela Polícia Federal no estado do Rio Grande do Sul, 2016, 230 p. Thèse de doctorat, Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Faculdade de Farmácia, Programa de Pós-Graduação em Ciências Farmacêuticas, Porto Alegre, Brésil, 2016. Source : UFRGS. Disponible sur : [UFRGS]: <https://lume.ufrgs.br/bitstream/handle/10183/159507/001023496.pdf?sequence=1>

⁵⁷¹ Disponible sur : http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/1937-1946/del0891.htm

(122e) Lorsqu'une disposition légale va à l'encontre de la *Constitution fédérale* — comme dans le cas de ce point qui définit la beuh comme une drogue illicite —, elle est inconstitutionnelle, car des médicaments essentiels ne peuvent pas être illicites. C'est une manière indirecte de dire que cette norme est illégale. Comme cette disposition est antérieure à la Constitution fédérale, il suffirait de reconnaître qu'elle n'a pas été reçue par celle-ci. Mais le pouvoir judiciaire, qui détient le monopole de la déclaration de la vérité sociale, refuse de le faire pour des raisons politiques. Pourtant, cette illégalité crée un conflit plus large avec l'ensemble de l'ordre juridique, puisque la *Constitution fédérale* est la loi suprême du pays. Et cela provoque un déséquilibre général.

(123e) Jusqu'en 2006, au Brésil, l'article 12 de la loi n° 6.368 du 21 octobre 1976⁵⁷² prévoyait une peine de 3 à 15 ans de prison et jusqu'à 360 jours-amende pour tout contact avec les substances énumérées dans le décret-loi 891/38. Ensuite, la loi n° 11.343 du 23 août 2006⁵⁷³ est devenue la loi qui définit la situation actuelle. Elle donne au premier abord une impression de tolérance envers les consommateurs — mais, dans la pratique, cette tolérance est souvent inexistante.

(124e) Et vous pensez que les choses se sont améliorées ? Non ! L'article 33 de cette loi supprime l'idée selon laquelle la substance doit nécessairement être un stupéfiant ou provoquer une dépendance physique ou psychologique — quelque chose de moins marqué avec la beuh. En plus, comme dans la loi précédente, il brouille la frontière entre ce qu'un consommateur fait normalement et ce qui est considéré comme du trafic de drogue. Et, au final, il porte la peine minimale à 5 ans de prison et l'amende à 500 à 1 500 jours-amende, en prévoyant une sanction pour *tout* type de contact avec ces substances.

Art. 33. Importer, exporter, expédier, préparer, produire, fabriquer, acquérir, vendre, exposer à la vente, offrir, avoir en dépôt, transporter, porter sur soi, conserver, prescrire, administrer, remettre à la consommation ou fournir des drogues, même gratuitement, sans autorisation ou contrairement aux dispositions légales ou réglementaires : (...)

(125e) Remarquez que si, dans cet article, le mot « drogues » était remplacé par « médicaments », le conflit avec le droit à la santé⁵⁷⁴ deviendrait douloureusement évident. Par conséquent, il faudrait reconnaître que cette loi porte atteinte au droit à la vie⁵⁷⁵.

(126e) Selon moi, le fait de ne pas fournir un médicament essentiel à une personne qui en a besoin pourrait même constituer une non-assistance à personne en danger⁵⁷⁶, ce qui montre que le conflit s'étend à d'autres lois.

⁵⁷² Art. 12 — « Importer ou exporter, expédier, préparer, produire, fabriquer, acquérir, vendre, exposer à la vente ou offrir, fournir même gratuitement, détenir en dépôt, transporter, porter sur soi, conserver, prescrire, administrer ou remettre, de quelque manière que ce soit, à la consommation une substance stupéfiante ou susceptible d'entraîner une dépendance physique ou psychique, sans autorisation ou contrairement aux dispositions légales ou réglementaires. » Peine : emprisonnement de 3 (trois) à 15 (quinze) ans et paiement de 50 (cinquante) à 360 (trois cent soixante) jours-amende. Source : Planalto. Disponible sur : [Loi n° 6.368/1976]: https://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6368.htm

⁵⁷³ Disponible sur : [Loi n° 11.343/2006]: https://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2004-2006/2006/lei/l11343.htm

⁵⁷⁴ Article 6 de la *Constitution fédérale* de 1988. Disponible sur : [Constitution fédérale du Brésil]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm

⁵⁷⁵ Article 5 de la Constitution fédérale et article 4 du Pacte de San José de Costa Rica — Convention américaine relative aux droits de l'homme. Disponibles sur : [Constitution fédérale du Brésil]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm; et [Convention américaine relative aux droits de l'homme]: https://www.cidh.oas.org/basicos/portugues/c.convencao_americana.htm

⁵⁷⁶ Article 135 du décret-loi n° 2848 — *Code pénal* — Ne pas porter assistance, lorsqu'il est possible de le faire sans risque personnel, à un enfant abandonné ou égaré, à une personne invalide ou blessée, laissée sans secours ou exposée à un danger grave et imminent ; ou ne pas demander, dans ces situations, l'aide des autorités publiques : peine d'emprisonnement d'un à six mois ou amende. Paragraphe unique — La peine est augmentée de moitié si

(127e) Dans cette perspective, il me paraît clair que cette loi ne devrait s'appliquer qu'aux produits toxiques et non aux médicaments comme la beuh. Un consommateur de beuh est une personne qui suit un traitement thérapeutique, et non un toxicomane.

(128e) Le décret-loi 891/38 va jusqu'à tolérer certaines préparations à base de cocaïne et de morphine — ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose —, mais il est totalement intolérant envers la moindre quantité de beuh. Il interdit même le chanvre, la forme mâle du cannabis, qui est très rentable pour l'industrie textile et ne contient pas de THC⁵⁷⁷. Le chanvre semble d'ailleurs prometteur pour réduire les impacts environnementaux lorsqu'il est utilisé dans la fabrication de plastiques biodégradables, de couches jetables et de protections hygiéniques. Il peut également apporter à ces produits des propriétés calmantes et analgésiques. Cette interdiction n'a donc aucune justification morale — elle constitue purement et simplement un blocage économique.

(129e) Le paragraphe 3 de l'article I de ce décret-loi prévoit la mise à jour de la liste des substances interdites à mesure que de nouvelles recherches apparaissent. Logiquement, cela implique aussi la possibilité de réduire cette liste. Cela suggère que la loi est flexible et doit permettre des modifications fondées sur les données scientifiques.

§ 3º Ces instructions pourront faire l'objet de révisions ultérieures lorsqu'il sera jugé opportun de le faire, et il pourra, à tout moment, être apporté à la liste des substances mentionnées dans le présent article les modifications rendues nécessaires par l'ajout d'autres substances ayant une action thérapeutique similaire ou de spécialités pharmaceutiques susceptibles de donner lieu à la toxicomanie. (BRÉSIL, 1938).

(130e) Or, nous n'avons aucune raison réelle de continuer à appliquer la *Convention internationale de l'opium* à la beuh, puisqu'elle entre en conflit avec la *Constitution*. En revanche, la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* prévaut sur la *Constitution*⁵⁷⁸ et garantit elle aussi le droit à la vie — ce qui inclut logiquement l'accès à la santé et aux médicaments.

(131e) Croire en la Loi et la faire respecter est le seul moyen d'atteindre la paix. Mais, pour que cela soit possible, les lois doivent être conformes aux normes qui leur sont supérieures. Dans le cas contraire, malheureusement, la paix peut venir de la désobéissance à la loi. Pour moi, le fait qu'il existe plus de 500 brevets liés à la beuh démontre clairement que le décret-loi 891/38 est illégal en ce qui la concerne.

(132e) D'ailleurs, les risques auxquels la population est exposée dans ce domaine vont au-delà de la consommation de drogues elle-même. L'article 243 de la *Constitution fédérale* et les lois qui le complètent, qui prévoient l'expropriation des terres utilisées pour cultiver des substances illicites, sont souvent appliqués de manière disproportionnée à la beuh, ce qui reflète la persécution visant particulièrement cette plante.

(133e) Je dirais que si la production et la vente de substances mortelles étaient interdites, cela suivrait au moins une certaine logique rationnelle. Mais il existe dans la nature d'innombrables substances toxiques que la loi ne mentionne même pas, et les gouvernants veulent justement punir la production et l'utilisation de substances thérapeutiques ? Cela revient à rendre plus facile de tuer que de prendre soin de sa santé.

l'omission entraîne des lésions corporelles graves, et triplée si elle entraîne la mort. Source : Planalto. Disponible sur : [Code pénal brésilien]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/del2848compilado.htm

⁵⁷⁷ *Tétrahydrocannabinol* — également appelé THC, principale substance psychoactive présente dans les plantes du genre Cannabis. Il peut être obtenu par extraction à partir de cette plante ou par synthèse en laboratoire. Source : Wikipédia. Disponible sur : [Tétrahydrocannabinol]: pt.wikipedia.org/wiki/Tetra-hidrocanabinol

⁵⁷⁸ *Constitution fédérale* — « Article 4. La République fédérative du Brésil est régie, dans ses relations internationales, par les principes suivants : (...) II — prévalence des droits de l'homme ; (...) ». Source : Planalto. Disponible sur : [Constitution fédérale du Brésil]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm

(134e) S'il existait une véritable intention morale derrière ces interdictions, les lois ne dresseraient pas une liste fixe de substances illégales. Elles interdiraient plutôt, de manière générale, la vente de produits toxiques potentiellement mortels. Mais cela reviendrait à interdire l'alcool et le tabac industriel — et non la beuh.

(135e) Le manque de transparence de la société au sujet des drogues donne aux gens accès aux poisons, mais pas à leurs antidotes. La sensibilisation est la seule véritable solution pour que chacun puisse trouver la meilleure voie vers sa libération.

(136e) L'illégalité de la beuh crée des contradictions. Le gouvernement est obligé de fournir des médicaments à base de cannabis en vertu des articles 5, 6 et 196 de la Constitution fédérale, tout en emprisonnant — et même en tuant — des personnes à cause de cette même plante.

(137e) Il est inhumain que notre société persécute les consommateurs de beuh, surtout parce qu'elle constitue un médicament destiné à soulager la douleur. Et la vérité est qu'avec une liste aussi longue d'indications thérapeutiques⁵⁷⁹, le principe de *in dubio pro reo*⁵⁸⁰ devrait empêcher quiconque de seulement envisager d'emprisonner quelqu'un pour cette raison.

(138e) Pour ceux qui en ont besoin, la beuh est un médicament indispensable au quotidien. Dans ce cas, il n'est pas possible d'attendre une décision des juges ou de l'Agence nationale brésilienne de surveillance sanitaire (Anvisa). Acheter de la beuh pressée au coin de la rue n'est pas seulement plus facile : c'est souvent une nécessité. Cela crée une situation dans laquelle le droit du citoyen l'emporte sur celui de l'État, puisque ce qui est en jeu, c'est l'accès au médicament.

(139e) Pour que le cannabis puisse être vendu au Brésil, aucune nouvelle loi n'est nécessaire — il suffit de retirer sa classification en tant que substance illicite. Dès lors, il ne pourrait être vendu qu'en pharmacie, accompagné d'une notice, ou directement par un producteur agréé à un consommateur âgé de plus de 18 ans. Mais, puisqu'il s'agit d'une substance thérapeutique — raison pour laquelle il cesserait d'être illicite —, il devrait être produit selon des méthodes biologiques et étiqueté avec des informations sur sa sélection génétique, c'est-à-dire sur le type précis de plante ainsi que sur ses concentrations en THC et en CBD. Ce que nous n'encouragerions pas, en revanche, serait son usage récréatif : tout achat en pharmacie, même de bonbons ou de confiseries à base de cannabis, nécessiterait toujours une ordonnance médicale ou la signature d'une déclaration de responsabilité, possibilité réservée aux adultes ayant atteint l'âge de la majorité légale.

(140e) De plus, les bonbons et les confiseries ne pourraient être conditionnés dans des emballages faciles à ouvrir ni présenter un aspect attrayant, afin de ne pas encourager leur consommation par les mineurs — puisque l'usage du cannabis peut être nocif pour les enfants et les jeunes adolescents. La déclaration de responsabilité permettrait d'assurer la traçabilité du produit et d'établir les responsabilités en cas de tels actes. Des instructions seraient également prévues en cas d'accident impliquant des mineurs — toute absence d'intervention étant alors considérée comme une infraction par omission ou par négligence.

(141e) Les capitalistes alimentent la phobie du cannabis afin de pouvoir fabriquer et vendre des drogues plus addictives et plus mortelles. Après avoir diffamé le cannabis, ils ont créé des drogues aussi nocives que l'image qu'ils avaient projetée sur lui. Par conséquent, de

⁵⁷⁹ Parmi les propriétés thérapeutiques du cannabis figurent notamment des effets antispasmodiques, anticancéreux, antibactériens, vasorelaxants, anti-ischémiques, antiémétiques, antipsoriasiques, neuroprotecteurs, antidiabétiques, analgésiques, antiépileptiques, antipsychotiques, stimulants de la formation osseuse, anxiolytiques, anti-inflammatoires, immunosuppresseurs, anorexigènes et antimicrobiens.

⁵⁸⁰ *In dubio pro reo* — expression latine signifiant qu'en cas de doute, le procès doit être tranché en faveur de l'accusé. Paragraphes VI et VII de l'article 386 du Code de procédure pénale — décret-loi 3689/41 — Art. 386. Le juge acquittera l'accusé, en indiquant le motif dans le dispositif de la décision, lorsqu'il reconnaît : (paragraphes I à V) VI — l'existence de circonstances excluant l'infraction ou exonérant l'accusé de peine (art. 20, 21, 22, 23, 26 et § 1 de l'art. 28 du Code pénal), ou même lorsqu'il existe un doute fondé quant à leur existence ; VII — l'absence de preuves suffisantes pour prononcer une condamnation. Disponible sur : [Code de procédure pénale brésilien]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/del3689.htm

nombreuses personnes rejettent et craignent le cannabis simplement parce qu'il est stigmatisé par notre ego social de manière presque consensuelle. Ainsi, lorsqu'elles ressentent le besoin d'utiliser le cannabis comme remède, elles finissent par recourir à ces autres substances, plus nocives.

^(142e) Les juges sont incités à éviter de prononcer des décisions inexécutables afin de ne pas compromettre la crédibilité de la loi ou du système juridique. L'interdiction inefficace et largement bafouée du cannabis en est le reflet.

^(143e) L'impossibilité d'interdire réellement la beuh montre qu'il existe un décalage entre la loi et les besoins de la société. Si notre société insiste pour l'interdire, l'irrationalité se trouve dans notre esprit collectif — mais c'est tout notre corps social qui en subit les conséquences. Les prisons surpeuplées en sont la preuve. En raison de définitions juridiques imprécises de ce qui caractérise un trafiquant, beaucoup plus de consommateurs que de trafiquants sont emprisonnés. De plus, le juge ne doit pas ordonner une incarcération lorsque les prisons sont surpeuplées, au titre du strict accomplissement d'un devoir légal⁵⁸¹.

^(144e) À cause de la persécution de la beuh, les médias de masse présentent le Brésil comme une zone de guerre — alors qu'il ne l'est pas. Ce discours développe au sein de la population des idéologies extrémistes qui la poussent à se combattre elle-même, comme cela s'est produit en Bolivie et en Colombie à cause de la cocaïne. Cela alimente l'agressivité et retarde le développement social. Le musicien Gabriel o Pensador⁵⁸² exprime cette contradiction dans sa chanson *Cachimbo da Paz* (« Calumet de la paix ») ! En voici un extrait :

Et ils ont battu le vieil Indien jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus
Et avant de mourir, il pensa : Cette tribu est vraiment trop arriérée !
Ils veulent mettre fin à la violence,
Mais la paix est contre la loi et la loi est contre la paix.
Et le calumet de l'Indien reste interdit,
Mais si vous voulez en acheter, c'est plus facile que du pain.
Aujourd'hui, il est vendu par les mêmes bandits
Qui ont tué le vieil Indien en prison (...) ⁵⁸³

^(145e) L'interdiction de la vente de beuh par la société provoque également d'autres effets secondaires, comme le développement du marché illégal. Elle empêche les gens d'évaluer ce qui est réellement juste sur le plan moral. Cela finit par attirer de nombreuses personnes bien intentionnées vers des activités illégales, parce qu'elles pensent ainsi aider leurs concitoyens.

^(146e) Vendre de la beuh serait juste, mais comme sa vente est punie, elle finit par se mêler au commerce de produits toxiques et au vol. Beaucoup de pauvres vendent de la drogue parce qu'ils ont besoin de beuh et que cela devient leur seul moyen de la payer et de s'en procurer, ce qui les met en contact avec des produits toxiques. Selon moi, ces actes sont motivés par la nécessité, puisqu'ils concernent aussi bien la subsistance que des besoins thérapeutiques. Et celui qui agit par nécessité vitale⁵⁸⁴ ne devrait pas être puni par la loi ni par la justice.

⁵⁸¹ Strict accomplissement d'un devoir légal — article 23, alinéa III, loi 7.209/84.

⁵⁸² Gabriel Contino (1974) — plus connu sous son nom de scène Gabriel o Pensador, est un rappeur, auteur-compositeur, écrivain et entrepreneur brésilien. Source : Wikipédia. Accessible sur : [Gabriel o Pensador — Wikipédia]: https://pt.wikipedia.org/wiki/Gabriel_o_Pensador.

⁵⁸³ Paroles disponibles sur : [Letras — Cachimbo da Paz]: <https://www.lettras.mus.br/gabriel-pensador/46096/>.

⁵⁸⁴ Je considère que le trafic de beuh motivé par une nécessité vitale est comparable au vol de nécessité. Le vol de nécessité se produit lorsqu'une personne vole pour satisfaire un besoin urgent et essentiel. C'est le cas d'une

(147e) Cela pousse également les gens à enfreindre la loi à grande échelle, tandis que l'injustice entourant la beuh fait perdre sa crédibilité à la police. Celle-ci finit alors par ne plus être capable de combattre ce qui devrait réellement être considéré comme un crime, puisque son action se confond avec des formes de répression inhumaines.

(148e) Le documentaire *The Culture High*, qui parle de la guerre contre la beuh aux États-Unis, montre que des choses semblables se produisent là-bas et ici. La différence, c'est que beaucoup d'abus commis par l'État sont légaux là-bas, alors qu'ici, ils ne le sont pas. L'une des choses que dit ce documentaire — et avec laquelle je suis entièrement d'accord —, c'est que l'interdiction de la beuh est incompréhensible. Et ce n'est pas parce que les gens sont ignorants — même les spécialistes ne la comprennent pas.

(149e) À partir de là, le documentaire présente l'opinion de plusieurs spécialistes. Stephen Downing, ancien chef adjoint du département de police de Los Angeles, explique qu'il existe une « politique de partage équitable ». Son objectif est de confisquer les biens susceptibles d'être liés à des activités criminelles. Il affirme que la beuh est devenue une importante source de revenus grâce à cette politique.

(150e) Annie Machon, ancienne membre du service de sécurité et du contre-espionnage britannique, ajoute que ces saisies ont lieu sans aucune condamnation. Ils gardent simplement l'argent ou les biens qu'ils saisissent.

(151e) Ed Burns, ancien détective de la brigade des stupéfiants et des homicides de Baltimore, affirme que tout cela se fait sans aucune réprobation. Les policiers sont encouragés à saisir des biens comme s'ils rapportaient de l'argent à l'État. Autrement dit, ce sont des voleurs institutionnalisés, qui volent aussi bien pour eux-mêmes que « pour la Couronne ». Ils agissent comme les anciens pirates anglais. De plus, c'est à la personne qui a perdu ses biens de supporter les frais et de faire les démarches nécessaires pour les récupérer. Ainsi, une éventuelle confiscation ne présente pratiquement aucun risque pour celui qui l'effectue et les biens sont rarement récupérés.

(152e) Parmi les autres spécialistes qui interviennent dans ce documentaire figurent Cara Santa Maria (correspondante scientifique, écrivaine et présentatrice de télévision), le Dr William Courtney (médecin et chercheur) et le Dr Lester Grinspoon (professeur émérite de psychiatrie à Harvard). Le Dr William Courtney affirme avoir été choqué de découvrir que le gouvernement fédéral américain — plus précisément le département de la Santé et des Services sociaux — détenait déjà des brevets sur les cannabinoïdes en tant qu'antioxydants et neuroprotecteurs, ainsi que pour des maladies comme les maladies cardiaques, le diabète, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Huntington, la cataracte, la trisomie 21 et les tumeurs malignes. Pourtant, en même temps, il ne reconnaissait pas la beuh comme un médicament. Cela montre une politique qui ne se soucie pas de nuire à la population, qui cache des informations précieuses et qui décide qui pourra en tirer profit.

(153e) Ce documentaire indique qu'en 2012, par exemple, les 11 plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales ont réalisé un bénéfice net de 85 milliards de dollars. Et tout cela n'est que le reflet de ce que nous sommes en tant que société. Nous sommes une génération d'adultères, non seulement parce que des conjoints trompent leur partenaire avec d'autres personnes, mais parce que nous falsifions tout ce que nous avons. Adultérer signifie falsifier ou modifier quelque chose de manière à le rendre pire. Ainsi, nous altérons nos médicaments, notre nourriture, nos boissons, notre air et bien d'autres choses encore. La beuh court le même risque. Comme les gouvernants ne permettent pas à la population d'utiliser la plante à l'état naturel, cela donne aux entreprises la possibilité de l'altérer.

personne qui vole pour manger parce que, si elle ne le faisait pas, elle mourrait de faim. Mais le vol de nécessité ne concerne pas seulement la faim. Une personne qui vole un médicament indispensable à sa santé, une couverture pendant une nuit froide ou le minimum de vêtements nécessaire pour se vêtir peut également se trouver dans une situation de vol de nécessité (article 155 combiné à l'article 24 du décret-loi 2.848, le Code pénal. Disponible sur : [Code pénal brésilien]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/del2848.htm) .

(154e) Aujourd'hui, ici au Brésil, même la notice de l'huile de cannabis omet des informations à son sujet. Cela montre que la principale cause de cette guerre contre la beuh est que les doministes utilisent sa diabolisation et la désinformation pour en tirer d'énormes profits.

(155e) Même les étudiants en médecine n'apprennent pas suffisamment de choses sur le système endocannabinoïde. En effet, lorsqu'on veut vendre un produit, on commence généralement par convaincre le vendeur. Les médecins sont comme des vendeurs de médicaments, même si ce n'est pas leur intention. Comme ils n'apprennent qu'à partir d'études qui vont à l'encontre du cannabis, les médecins deviennent incapables de le prescrire à l'état naturel. Cela les rend dépendants du point de vue des étrangers, qui les pousse à prescrire des médicaments coûteux à base de cette plante, et seulement dans les cas extrêmes. Ils aident ainsi les impérialistes à maintenir leur monopole. Je ne crois pas à beaucoup d'études qui présentent la beuh sous un mauvais jour, parce que mes recherches montrent jusqu'à présent qu'elles ont été orientées par les gouvernements afin de la faire paraître mauvaise. L'avenir révélera la vérité.

(156e) Comme les gens ont réellement besoin de la beuh, elle est devenue la « poule aux œufs d'or » du vol institutionnalisé dans la guerre contre la drogue. Son odeur est forte et peut être sentie de loin, ce qui facilite le signalement de sa consommation. Cela crée encore plus de séparation entre les consommateurs et les non-consommateurs. Ceux qui n'en consomment pas gardent leurs distances pour éviter les malentendus. Et cela rend plus difficile l'accès du public à des informations précises sur ce qu'est réellement la beuh.

(157e) Selon Stephen Downing, à l'époque du documentaire, des dizaines de milliers de personnes étaient emprisonnées aux États-Unis uniquement pour avoir consommé de la beuh — c'est-à-dire sans être impliquées dans aucun autre crime. Ce qui est curieux, c'est que, grosso modo, 85 % des consommateurs de drogues illicites aux États-Unis consomment de la beuh — ce qui est loin d'être négligeable. C'est l'échec de cette politique qui révèle son mensonge, car elle ne résout aucun problème social — en réalité, elle les aggrave. Elle n'empêche ni l'approvisionnement en drogues ni les comportements humains nuisibles.

(158e) En 2012, par exemple, le documentaire affirme qu'une sous-commission du Sénat américain a publié un rapport sur d'importantes transactions financières de la banque HSBC. Ces transactions étaient liées au blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue, du terrorisme et d'autres crimes. Et ce qui s'est passé à la fin est ce qui arrive généralement aux puissants : personne n'a été emprisonné. La banque a payé une amende de 1,9 milliard de dollars et n'a fait l'objet d'aucune poursuite fédérale ou pénale. Et elle reste aussi puissante qu'elle l'a toujours été.

(159e) La guerre mondiale contre la drogue telle que nous la connaissons aujourd'hui a été lancée par Richard Nixon. Plus tard, il a démissionné de la présidence des États-Unis, le 9 août 1974, afin d'éviter une procédure de destitution. Et cela rend cette attitude agressive du gouvernement envers la beuh encore plus suspecte.

(160e) Ce qui aide certains pays à prendre la tête dans le domaine des brevets sur les médicaments à base de beuh, c'est que, dans la majeure partie du monde, cultiver et consommer de la beuh reste interdit. Ces brevets sont donc, au fond, une manière légale de voler ces médicaments à la population. Cela ressemble à la biopiraterie — lorsque des intérêts extérieurs cherchent à contrôler des ressources naturelles et culturelles utilisées depuis des générations, comme lorsqu'une entreprise japonaise a tenté de breveter le cupuaçu, un fruit brésilien.

(161e) Beaucoup de gens n'arrivent tout simplement pas à admettre que la beuh est un médicament auquel l'accès est refusé et que beaucoup d'autres personnes en ont réellement besoin. Mais pensez-y : légaliser la beuh serait aussi un grand pas pour mettre fin à la corruption dans notre appareil exécutif, à commencer par la police. Cela couperait également le flux

d'argent qui alimente le crime organisé et la corruption internationale. Cela pourrait démanteler des réseaux criminels et mettre fin à l'infiltration actuelle des mafias dans le pays.

(162e) Aujourd'hui, avec le soutien ou la lutte contre les milices⁵⁸⁵, des organisations criminelles se sont développées et fonctionnent comme de gigantesques entreprises. Elles se battent entre elles, mais elles sont manipulées par la police, dans une lutte qui tend vers le monopole impérialiste. En se concentrant uniquement sur la lutte contre la drogue, la législation répète les erreurs du passé et ignore la nécessité fondamentale de protéger la santé et le bien-être des individus, y compris leur bien-être financier.

(163e) Sur le plan financier, le gouvernement impose tellement de bureaucratie sur le marché du travail que beaucoup de Brésiliens n'ont pas d'autre moyen de vivre un peu plus confortablement que de vendre de la drogue. C'est pourquoi, à Rio de Janeiro, le trafic de drogue est considéré avec une certaine tolérance par la population — en partie parce qu'il est lié à la beuh. Le trafic de drogue est souvent considéré comme moins nuisible lorsqu'on le compare à d'autres crimes, comme les agressions avec vol ou les vols.

(164e) Je n'ai pas eu autant de problèmes que les plus pauvres à cause de ma consommation de beuh. Je suis quelqu'un qui — selon certains — affronte la société « sans en avoir besoin ». Certains disent que ce problème ne me concerne pas. Car, dans cette politique malhonnête, seuls ceux qui sont clairement pauvres sont punis.

(165e) Peu importe que la personne qui en a besoin soit riche ou pauvre — personne ne devrait être puni pour avoir utilisé un médicament dont il a besoin. Le simple fait de connaître les lois ne pourrait pas justifier que la justice soit appliquée différemment. La véritable justice ne peut pas avoir deux poids, deux mesures. Mon devoir est donc de défendre les personnes qui ont besoin de cannabis, parce que je sais profondément à quel point cette persécution est injuste. Bezerra da Silva⁵⁸⁶ chante cette situation dans laquelle les personnes considérées comme privilégiées ne sont pas punies, alors que les plus pauvres le sont :

Se Leonardo dá vinte
(Bezerra da Silva)

Si Leonardo peut en fumer vingt, pourquoi moi, je ne peux pas en fumer deux⁵⁸⁷? (2x)

Même en le roulant en cachette⁵⁸⁸, mon pote, les ennuis arrivent après (2x)

Je me suis fait choper en beauté avec un joint⁵⁸⁹ allumé à la main.

J'ai pris une sacrée raclée, à coups de gifles, de pieds et dans la nuque.

Héééééé ! On m'a conduit directement devant Monsieur le commissaire.

Il s'est tout de suite mis à crier : « Crache le morceau, mon gars, et raconte-moi exactement ce qui s'est passé. »

J'ai répondu : « Si Leonardo peut en fumer vingt, Monsieur le commissaire, pourquoi moi, je ne peux pas en fumer deux ? »

Voilà comment ça s'est passé. Alors le commissaire a dit au gars : écoute bien !

Leonardo, c'est Leonardo, m'a dit le commissaire, il fait ce qu'il veut et tout va bien.

Malheureusement, selon la loi des hommes, on ne vaut que par ce qu'on est et surtout par ce qu'on possède.

Lui, il a l'immunité pour en fumer autant qu'il veut, parce qu'il est riche, puissant et qu'il garde son prestige.

⁵⁸⁵ *Milice* — à cette époque, ce terme désigne un modus operandi d'organisations criminelles formées par des agents de police dans les communautés urbaines. Au départ, elles se livrent à des pratiques illégales et oppriment la population. Sous prétexte de combattre le narcotrafic, elles le contrôlent en opprimant les trafiquants qui n'appartiennent pas à leurs organisations criminelles. Ces groupes se maintiennent grâce au soutien de gouvernements corrompus et aux ressources financières provenant du recel de drogues, des services de fourniture de gaz, de la télévision par câble, des machines à sous, des prêts usuraires, des commissions sur la vente de biens immobiliers, entre autres activités.

⁵⁸⁶ **José Bezerra da Silva** (1927 – 2005) — militant, compositeur, violoniste, percussionniste et interprète brésilien de coco, de samba et de partido-alto. Source : Wikipédia. Disponible sur : [Bezerra da Silva — Wikipédia]: https://pt.wikipedia.org/wiki/Bezerra_da_Silva.

⁵⁸⁷ *fumer deux* — expression qui fait référence au fait de fumer de la beuh, plus précisément d'en tirer quelques bouffées.

⁵⁸⁸ *en le roulant en cachette* — signifie rouler le joint en cachette.

⁵⁸⁹ *joint* — nom populaire donné à une cigarette de cannabis.

Et toi, qui es pauvre et qui viens de la favela, tu n'en as fumé que deux, mais tu vas quand même te retrouver enfermé à cause de l'article 12⁵⁹⁰.

^(166e) Parfois, les gens refusent de connaître les bonnes informations sur la beuh simplement parce qu'ils restent attachés à de vieilles habitudes. Ainsi, même lorsqu'ils savent que la beuh est un médicament, ils évitent d'en parler et soutiennent la répression de ses consommateurs, comme si cela était parfaitement acceptable.

^(167e) De plus, certaines personnes affirment que la guerre contre la drogue existe uniquement pour préserver les profits, puisque la beuh peut être récoltée gratuitement et qu'elle concurrence d'autres drogues très lucratives. Cela non plus n'a pas de sens. La plupart des gens préféreraient probablement l'acheter plutôt que la cultiver, car les cultivateurs et les vendeurs spécialisés peuvent proposer beaucoup plus de variétés et de garanties que ce qu'on peut obtenir avec des plantes cultivées chez soi.

^(168e) Avec la légalisation, les consommateurs pourraient même commencer à acheter beaucoup d'autres produits fabriqués à partir de cette plante, ce qui contribuerait au développement de ce marché. Il est également probable que les consommateurs commencent à contrôler sa qualité de plus près et exigent qu'elle soit bio — puisqu'il s'agit d'une substance médicinale — tout en choisissant des plantes contenant plus ou moins de THC.

^(169e) Même si le lecteur pense que la beuh devrait être illégale, il ne peut pas nier que, lorsqu'une personne est emprisonnée uniquement à cause de cela, cet emprisonnement est avant tout injuste. L'usage de drogues n'est pas une affaire de police, mais de santé publique, liée aux traitements médicaux. La stimulation transcrânienne⁵⁹¹, par exemple, est un moyen efficace de traiter la dépendance.

^(170e) Ce système qui punit l'usage de la beuh doit être repensé, notamment parce que ces emprisonnements injustes ne touchent pas seulement un individu : ils nuisent aussi à sa famille, en la privant souvent d'une source de revenus. Cela entraîne un cycle de révolte et de déséquilibre social.

^(171e) Notre énergie ne nous est que prêtée. Et la santé est quelque chose qui doit toujours être protégée : elle ne doit pas être gaspillée pour des choses sans importance. Mais, dans la manière dont notre société est organisée, la maladie est en réalité encouragée, notamment par la criminalisation de la beuh. Pendant ce temps, l'alcool fait l'objet de très peu de restrictions et, la plupart du temps, son usage n'est contrôlé que sur la route. Cela finit par surcharger nos hôpitaux, alors que nous pourrions améliorer la qualité de vie des gens simplement en évitant d'aggraver les choses.

^(172e) Il est important de rappeler que les revenus générés actuellement par la beuh sont presque entièrement monopolisés par des groupes mal intentionnés et que cet argent est utilisé à des fins nuisibles, alors qu'il devrait être investi dans le développement social. Mais, pour que cela arrive, la beuh doit être légale.

^(173e) Le trafic et la guerre contre la drogue sont les principales sources de violence et de circulation des armes au Brésil — une situation qui pourrait être considérablement réduite si la beuh n'était pas confondue avec les autres drogues illégales et réellement nocives. Les trafiquants se défendent avec des armes parce que c'est ainsi qu'ils sont attaqués. D'ailleurs,

⁵⁹⁰ retrouver enfermé à cause de l'article 12 — signifie se retrouver en prison à cause de l'article 12 de la loi 6.368, l'ancienne disposition qui prévoyait l'emprisonnement des consommateurs de beuh.

⁵⁹¹ <http://g1.globo.com/jornal-nacional/noticia/2012/06/tecnica-combate-abstinencia-de-dependentes-de-cocaina.html>

lorsque les médias diffusent des images d'armes saisies et annoncent leur prix, ils leur font en réalité de la publicité. Et les trafiquants constituent leur principal public de consommateurs.

(174e) La situation que nous vivons dans les pays latins d'Amérique ressemble à une guerre chimique dans laquelle une coalition de pays empoisonne tout ce que possèdent les autres afin de les détruire. Les cigarettes de tabac sont un exemple de ce qu'ils font avec toutes les drogues lorsqu'ils en ont l'occasion.

(175e) En ce moment, nous tuons notre propre peuple simplement pour suivre des ordres étrangers. Nos gouvernements se comportent comme de riches imbéciles qui acceptent des miettes en échange de toute la richesse de leur famille. Et les gouvernements étrangers — en particulier l'alliance États-Unis/Angleterre — peuvent bien verser un milliard ici ou là, tout en récupérant en échange des sextillions, voire davantage, sous forme de profits permanents.

(176e) Pour aggraver encore les choses, à cause de la malhonnêteté de la guerre contre la drogue, tout ce qui l'entoure devient également malhonnête, jusqu'à contaminer l'ensemble du système. Il suffit d'observer l'article 88 de la *Loi sur l'exécution des peines* et l'article 5 de la *Constitution fédérale*, puis de les comparer aux conditions de surpopulation des prisons brésiliennes.

Article 88. Le condamné sera placé dans une cellule individuelle comprenant un espace pour dormir, des installations sanitaires et un lavabo. (...) b) une superficie minimale de 6,00 m² (six mètres carrés)⁵⁹². (BRÉSIL, 1984)
il n'y aura pas de peines : (...) e) cruelles ; (...) XLIX – l'intégrité physique et morale des détenus est garantie (...) (BRÉSIL, 1988)⁵⁹³;

(177e) C'est là que commence la malhonnêteté de notre système pénitentiaire et de notre pratique pénale. Les juges finissent d'ailleurs par être les derniers responsables de l'existence d'emprisonnements illégaux, car, la plupart du temps, ils ordonnent l'incarcération sans vérifier les conditions des prisons. En tant que société, encore aujourd'hui, lorsque nous permettons que quelqu'un soit emprisonné simplement parce qu'il consomme de la beuh, nous répétons le geste qui consiste à libérer Barabbas⁵⁹⁴ et à tuer l'innocent. Chaque innocent emprisonné occupe le temps de la police et une place en prison qui devraient être consacrés à un véritable malfaiteur.

(178e) Cependant, les chefs du pouvoir exécutif brésilien sont les véritables responsables du manque de prisons suffisantes pour accueillir légalement la population carcérale, car c'est à eux de les construire et de les rénover. Il serait donc juste que les juges ordonnent à l'Exécutif de mettre les établissements pénitentiaires en conformité, afin de ne pas eux-mêmes porter cette responsabilité. Et, si ces établissements n'étaient pas mis en conformité, les comptes bancaires personnels des responsables devraient être saisis pour financer les travaux ou des bracelets électroniques — dans ce dernier cas, lorsque l'infraction commise est moins grave.

(179e) Le pouvoir judiciaire, de son côté, représente une partie importante de ce problème. Mais il ne parvient pas toujours à imposer aux autres pouvoirs le respect de ses décisions. De même, il n'arrive souvent pas à rendre ses décisions plus rapidement, parce qu'il y a moins de juges que nécessaire par rapport à la taille de la population.

(180e) Or, le pouvoir judiciaire est un pouvoir de l'État. Par conséquent, comme pour l'Exécutif et le Législatif, il ne devrait pas avoir de postes vacants. Mais comme tous les postes de juge ne sont pas pourvus, des fonctionnaires hautement qualifiés, qui n'ont pas réussi les concours de la magistrature, font pratiquement tout le travail des juges, tout en gagnant beaucoup moins.

(181e) Souvent, les problèmes du pouvoir judiciaire viennent d'en haut. Il arrive, par exemple, que des fonctionnaires travaillent pour éliminer un certain type de blocage dans l'application des procédures afin de faire avancer les affaires plus rapidement. Lorsqu'ils y parviennent, d'autres

⁵⁹² Loi 7.210/84 — *Loi sur l'exécution des peines*. Disponible sur : [Planalto]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/17210.htm

⁵⁹³ *Constitution fédérale* de 1988 : [Planalto]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao.htm

⁵⁹⁴ **Barabbas** — criminel que les Juifs ont préféré voir libéré à la place de Jésus.

fonctionnaires utilisent ces connaissances pour accélérer également le travail de leurs tribunaux. Ensuite, les dirigeants de ce pouvoir décident de modifier la manière d'appliquer les procédures, et tout ralentit de nouveau.

(182e) À mon avis, cette situation qui bloque le pouvoir judiciaire commence par les concours. Très peu de personnes les réussissent parce que les notes éliminatoires des épreuves — les notes minimales exigées pour réussir — sont extrêmement élevées. Or, dans les pouvoirs exécutif et législatif, les candidats sont élus quel que soit le pourcentage de voix valides qu'ils obtiennent, du moment qu'il est supérieur à celui de leurs concurrents. Un concours pour entrer dans le pouvoir judiciaire ne devrait donc pas être limité par une note éliminatoire, puisqu'il existe un certain nombre de postes à pourvoir, mais plutôt par le nombre de postes disponibles.

(183e) Et, pour réduire la charge de travail, mettre fin à la guerre contre la drogue serait un bon début. Si la surpopulation carcérale diminuait grâce à la fin de cette guerre, il serait également plus facile d'évaluer l'efficacité de la police et de réduire les risques d'injustice.

(184e) De plus, beaucoup de personnes sont emprisonnées parce qu'elles possèdent de petites quantités de beuh alors que, selon le principe d'insignifiance, cela ne devrait pas arriver — même lorsqu'elles en vendent. Cette question fait d'ailleurs toujours débat et a déjà provoqué des conflits entre le Tribunal suprême fédéral (STF) et le Congrès national. Le STF a fixé une règle : la possession de jusqu'à 40 grammes de beuh ou la culture de jusqu'à six plants femelles doit être considérée comme destinée à l'usage personnel et non comme du trafic de drogue. Jusqu'à cette quantité, il existe une *présomption simple* qu'il n'y a pas de crime, mais seulement une infraction administrative⁵⁹⁵. Toutefois, puisqu'il ne s'agit que d'une *présomption simple*, une personne peut encore être considérée comme trafiquante s'il existe suffisamment de preuves pour le démontrer.

(185e) En revanche, le Sénat a approuvé une proposition d'amendement à la Constitution — la PEC n° 45⁵⁹⁶ — qui va à l'encontre de cette position en criminalisant la possession de toute quantité de drogue.

(186e) La guerre contre la drogue crée une forte base idéologique qui soutient la violence comme moyen de combattre le système capitaliste oppresseur. Le trafic de drogue finit par devenir un symbole de cet affrontement. Mettre fin à cette guerre pourrait être une manière de désarmer la population. D'ailleurs, il y a peu de différence entre ne pas avoir d'arme et en avoir une sans l'utiliser. Ce désarmement pourrait se faire rapidement, car il serait davantage psychologique que physique.

(187e) Libérer des coupables est aussi problématique que punir des innocents. Les meurtres et les tentatives de meurtre sont jugés par des jurys populaires composés de personnes ordinaires, sans connaissances juridiques — la cour d'assises —, qui peuvent facilement être trompées par des avocats ou par les témoignages de psychopathes. De plus, les jurés finissent souvent par juger la victime et acquitter les coupables, comme s'ils disaient : « Moi aussi, je l'aurais tué ! »

(188e) Cette perte du principe selon lequel il est interdit à quiconque de tuer est causée, en grande partie, par les homicides commis par des policiers — dont la plupart sont liés à la guerre contre la drogue.

(189e) En théorie, selon la législation brésilienne, il existe très peu de situations dans lesquelles un homicide n'est pas punissable⁵⁹⁷. L'une d'elles est la légitime défense, lorsque la

⁵⁹⁵ *Recours extraordinaire* 635.659 et Thème 506 de répercussion générale.

⁵⁹⁶ Texte intégral de la décision disponible sur : [Chambre des députés du Brésil — PEC 45/2023]: https://www.camara.leg.br/proposicoesWeb/prop_mostrarintegra?codteor=2437730&filename=Avulso+PEC+45%2F2023+%28Fase+1+-+CD%29&utm_source=chatgpt.com

⁵⁹⁷ Les cas d'exclusion de l'illégalité sont prévus à l'article 23 du D.L. 2.848/40, *Code pénal* brésilien.

personne tue uniquement pour éviter sa propre mort. Toutefois, la réaction doit être proportionnelle à la menace, et ce principe doit également s'appliquer aux actions de la police pour qu'un homicide puisse être considéré comme l'accomplissement strict d'un devoir légal.

^(190e) C'est pourquoi nous ne pouvons pas parler de légitime défense lorsque quelqu'un tire dans le dos d'une autre personne, ou lorsqu'il rentre chez lui chercher une arme avant de revenir — puisqu'il avait alors déjà échappé au danger. Mais ces critères sont souvent ignorés, ce qui finit par justifier une sorte de peine de mort sans jugement légal.

^(191e) Ce genre de situation injuste est fréquent dans les procès devant jury des petites villes lorsque l'accusé a de l'argent, ou lorsqu'il est parent, ami ou politiquement lié à quelqu'un. Dans ces cas, je pense que, pour qu'un procès devant jury soit réellement impartial, il devrait être transféré dans une autre localité (*desaforamento*)⁵⁹⁸. Après tout, ce sont les meurtriers qui devraient aller en prison — pas les personnes qui ont besoin de médicaments.

^(192e) Le meurtre commis avec l'approbation de la société comme moyen de combattre le mal est le reflet de la vanité sociale et des récits de violence. Il est absurde de penser, par exemple, que lorsque des lions représentent une menace, on les immobilise avec des fléchettes tranquillisantes — mais que lorsqu'il s'agit d'êtres humains, on les tue. Notre technologie s'est développée pour tuer parce que notre façon de voir les choses est meurtrière.

^(193e) Il est ironique de voir les gens tuer et se faire tuer à cause des drogues, puisqu'elles seraient justement censées nous aider à vivre. Dans le cas de la beuh, ses usages sont multiples, parce que la plante elle-même est très polyvalente. C'est une guerre alimentée par l'ignorance, surtout parce que le gouvernement, au lieu de fournir des informations claires sur la beuh, a favorisé son mauvais usage en la diabolisant. Cela a fait de nous des cibles faciles pour les dangereuses drogues de synthèse, parce que nous ne séparons pas le bon grain de l'ivraie.

^(194e) Pire encore que les drogues, il y a la guerre contre elles, qui corrompt tous ceux qui y participent. La corruption policière liée à la beuh est devenue un problème endémique, avec des pratiques abusives visant à tirer profit des consommateurs et des trafiquants — notamment par la torture et l'extorsion. Lorsqu'ils sentent l'odeur de la beuh, de nombreux policiers retiennent le consommateur ou le trafiquant, le frappent, lui prennent tout ce qu'il possède sur lui et lui réclament régulièrement des pots-de-vin pour qu'il n'aille pas en prison.

^(195e) Mon militantisme a commencé avant que je ne me mette à défendre la beuh. L'une de mes premières actions a été d'aider une adolescente qui était battue par son compagnon — une histoire que j'ai déjà racontée. En pleine nuit, je l'ai vue être jetée hors de chez elle, tirée par les cheveux, et le lendemain, je l'ai accueillie chez moi. Mais elle continuait à recevoir des menaces de sa part sans obtenir l'aide de la police, dont les agents lui donnaient des réponses pleines de préjugés envers les femmes. J'ai alors demandé à mon opérateur de téléphonie fixe de me fournir les relevés des appels d'urgence que j'avais passés, notamment à la police.

^(196e) J'ai cru, à tort, que ma demande avait été traitée. À partir de là, j'ai commencé à téléphoner à la police d'un ton plus ferme. Je leur disais qu'ils seraient obligés d'intervenir parce que ces appels étaient enregistrés et que, sinon, ils pourraient être tenus responsables pour manquement à leurs fonctions ou pour omission si le crime venait à être commis. Pendant un certain temps, cela a

⁵⁹⁸ *Desaforamento* — transfert de la composition et de la tenue du jury vers une autre localité. Décret 2.848/40 — Code pénal, art. 427 : « Si l'intérêt de l'ordre public l'exige, ou s'il existe un doute sur l'impartialité du jury ou sur la sécurité personnelle de l'accusé, le Tribunal pourra, à la demande du ministère public, de la partie intervenante, du plaignant ou de l'accusé, ou sur proposition du juge compétent, ordonner le transfert du procès vers une autre circonscription judiciaire de la même région où ces motifs n'existent pas, en privilégiant les plus proches. » Source : Planalto. Disponible sur : [Planalto — législation brésilienne]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/del2848compilado.htm.

fonctionné. Mais lorsque j'en ai réellement eu besoin, j'ai découvert que ces relevés n'étaient pas établis et que je n'avais aucun recours à ma disposition pour les obtenir. De plus, seul un organisme lié à la police conservait ce type de données, ce qui les rendait peu fiables.

(197e) Malgré tout cela, j'ai réussi à faire en sorte que la police réponde à mes appels. C'est ainsi que j'ai commencé — même si c'était par hasard — à voir et à combattre la corruption policière dans ma région.

(198e) Après cette situation, j'en ai été témoin d'une autre dans laquelle j'ai également fini par intervenir, mais cette fois de manière discrète. Des policiers ont maîtrisé un homme — un petit vendeur local de beuh — près de la maison d'un ancien employé qui était aussi un membre de ma famille. Pourtant, le qualifier de trafiquant est exagéré : il était épileptique et vendait de la beuh pour pouvoir lui-même en avoir. Sa situation pouvait être considérée comme une situation de nécessité. Si les gens regardaient les choses sous un autre angle, ils verraient qu'il s'agit d'un véritable état de nécessité — du genre qui pousse quelqu'un à ne même plus avoir peur de la prison. À vrai dire, je pense que le problème n'a même pas besoin d'être aussi grave : souffrir d'insomnie est déjà une raison importante pour qu'une personne utilise de la beuh.

(199e) En plus de toute cette situation injuste, cette arrestation était totalement illégale. Les policiers ont attendu dans leur voiture et ont maîtrisé l'homme lorsqu'il descendait du bus. Ils l'ont conduit chez lui, où vivaient également ses parents et son frère — même si aucun d'eux n'était présent à ce moment-là. Ils l'ont menotté à une chaise dans la cuisine et ont commencé à fouiller la maison.

(200e) Dans la salle de bains, ils ont trouvé 38 g de beuh. Dans la chambre de son frère, ils ont trouvé de l'argent — qui n'a jamais été rendu — et ont affirmé qu'il provenait du trafic de drogue. Son frère a pourtant déclaré qu'il s'agissait de son indemnité de congés payés. Dans un tiroir de la chambre des parents, ils ont trouvé une cagoule qui a été utilisée comme preuve du crime — alors qu'en réalité, elle appartenait au père, qui travaillait dans les champs et la portait pour éviter que les herbes ne lui coupent le visage.

(201e) Lorsque cet homme épileptique a été emmené par la police pour la première fois, sa famille ne savait même pas s'il était encore en vie. Ses parents, son frère, d'autres membres de sa famille et les voisins ont tous été bouleversés par ces abus, comme s'il n'existait aucune loi pour protéger les citoyens. Cela ne devrait pas se passer ainsi — c'est encore un endroit où les gens dorment les fenêtres ouvertes et laissent même les clés de leur voiture sur le contact lorsqu'ils se garent dans la rue. Malgré cela, de nombreux policiers maltraitent les pauvres en secret, comme si rien ne pouvait les en empêcher.

(202e) J'ai même essayé de déposer une demande d'*habeas corpus*, mais la famille de cet homme n'avait pas accès à lui et n'a donc pas pu obtenir sa signature pour la valider⁵⁹⁹. Seul un avocat pouvait l'aider, et les honoraires pour déposer un *habeas corpus* s'élevaient à 5 000 R\$. Finalement, après avoir été libéré pendant un certain temps, il a de nouveau été emprisonné au début de l'année 2019 pour les mêmes raisons — et il est mort en prison.

(203e) Peu à peu, je devenais une personne ciblée par les policiers malhonnêtes de cette région. Pourtant, beaucoup me connaissaient déjà à cause de mon fort caractère. Quelque temps auparavant, je quittais notre propriété rurale avec mon mari terrestre, qui conduisait la voiture, et notre fils de 4 ans qui, heureusement, dormait sur la banquette arrière. Soudain, nous avons été encerclés par plusieurs policiers qui pointaient leurs mitraillettes vers notre

⁵⁹⁹ Décret-loi 3.689/41 — *Code de procédure pénale*. Article 654 — « L'*habeas corpus* peut être demandé par toute personne, en sa propre faveur ou en faveur d'autrui, ainsi que par le ministère public. § 1er. La requête en *habeas corpus* contiendra : a) le nom de la personne qui subit ou risque de subir une violence ou une contrainte, ainsi que celui de la personne qui exerce cette violence, cette contrainte ou cette menace ; b) la description de la nature de la contrainte ou, en cas de simple menace, les raisons sur lesquelles repose cette crainte ; c) la signature du demandeur, ou de quelqu'un à sa demande s'il ne sait ou ne peut écrire, ainsi que l'indication de leurs domiciles respectifs. » Source : Planalto. Disponible sur : [Planalto — *Code de procédure pénale brésilien*]: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/del3689.htm

voiture. J'avais un peu bu et je comptais retrouver mes esprits en dansant dans un restaurant du coin. Lorsque nous nous sommes arrêtés, j'ai pris ma carte de fonctionnaire, je l'ai levée bien haut et je suis allée leur parler.

^(204e) « — Bonsoir ! Moi aussi, je suis fonctionnaire ! Je suis même la voisine de certains d'entre vous, et je crois que tout le monde ici me connaît » — puis je me suis présentée comme la fille de la juge de la ville voisine.

^(205e) « — Et figurez-vous que je viens juste de rentrer de vacances et que tout mon travail s'était accumulé parce que personne ne l'avait fait ! Je pensais donc pouvoir profiter tranquillement de ce vendredi ! J'ai bu une bière pour me détendre et j'allais éliminer l'alcool sur la piste de danse — quand je tombe sur vous ! Vous savez quel crime je suis en train de commettre ? Le crime d'être mère — parce que, Dieu merci, mon fils dort ! Sinon, vous alliez lui créer un traumatisme psychologique que je passerais le reste de ma vie à essayer de réparer. En plus, vous avez fait en sorte que mon mari me fasse mal — quand je suis sortie de la voiture, il m'a serré le bras très fort. Vous êtes en train de commettre une véritable atteinte contre ma famille ! Vous savez quel est le résultat ? Je ne sais même plus si j'ai envie de danser. Je crois que je vais plutôt rentrer chez moi pour pleurer ! Vous êtes contents ? »

^(206e) Ce n'est que le 30 décembre 2015, lorsque nous avons été témoins de quelque chose de pire, que j'ai finalement raconté cette histoire à mon fils. Il m'a demandé : « Qu'est-ce qu'ils ont dit ? » J'ai répondu : « Eh bien, ils ont eu honte, évidemment. Ils se sont beaucoup excusés. » Et ce n'était pas à cause d'une quelconque autorité — même si je devais me protéger. C'était parce que j'avais dit la vérité.

^(207e) Ce jour-là, mon fils adolescent et moi avons été témoins des faits que j'ai ensuite dénoncés et qui ont donné l'impulsion au début de ma mission. Nous marchions le long de la route RJ-116, entre Comendador Venâncio et Laje do Muriaé, dans l'État de Rio de Janeiro, lorsqu'une voiture de police a arrêté une voiture rouge à un endroit de la route où la visibilité était mauvaise. L'un des policiers est descendu et a pointé une arme vers la voiture. Dans cette région, une voiture rouge est souvent considérée comme le signe d'un possible lien avec le trafic de drogue. À l'intérieur se trouvaient un bébé et un couple. De l'endroit où je me trouvais, j'ai eu l'impression que le policier pointait son arme vers le bébé — ce qui m'a mise en colère.

^(208e) J'ai retiré le vêtement que je portais par-dessus et j'ai montré mon « top » rouge⁶⁰⁰ comme un signal bien visible. J'ai évalué les angles et trouvé un endroit de la route parfaitement visible, vers lequel je me suis dirigée. J'ai croisé les bras et commencé à faire des mouvements de tête provocateurs, comme pour dire : « Et maintenant, qu'est-ce que vous allez encore faire ? » J'ai ainsi intimidé les policiers malintentionnés par ma seule attitude.

^(209e) Pendant ce temps, mon fils s'est rendu compte qu'il s'agissait en réalité d'une négociation autour d'un pot-de-vin. La situation est devenue moins tendue parce que, sous mes yeux, le policier a été obligé de ranger son arme. À partir de ce moment-là, j'ai compris que ma vie était en danger et j'ai senti que je devais faire des choses qui attireraient l'attention afin de me rendre rapidement visible et de me protéger grâce au regard des personnes autour de moi.

^(210e) Après cet événement, dans la première édition de ce livre, je me suis engagée à diffuser la vérité et à agir sur la pensée mondiale. J'ai cité *Tropa de Elite*⁶⁰¹ comme un film qui — sous l'influence de visions étrangères — présente les faits de manière partielle.

⁶⁰⁰ Peça de roupa também chamada de “top” que é semelhante a uma camiseta bem curta e funciona como um sutiã sem decotes. Cobre apenas a parte da frente do corpo.

⁶⁰¹ *Tropa de Elite* — alternativamente conhecido como Tropa de Elite - Missão Dada é Missão Cumprida. Filme brasileiro lançado em 2007. Direção: José Padilha. Companhias produtoras: Zazen Produções e The Weinstein Company. Distribuição: Universal Pictures. O filme tem como tema a violência urbana na cidade brasileira do Rio de Janeiro junto com a ajuda do *Batalhão de Operações Policiais Especiais (BOPE)* e da Polícia Militar do Estado

(211e) Ce film pousse la population et les policiers à détester les trafiquants de drogue. Je dois dire que beaucoup de trafiquants sont réellement très mauvais — mais c'est le gouvernement qui a commencé cette guerre telle que nous la connaissons aujourd'hui en rendant la beuh illégale. Aujourd'hui, dans la vie réelle, de nombreux policiers oppriment les consommateurs de beuh en les menaçant de leur faire subir les mêmes types de violences que celles montrées dans le film. Voilà ce qui arrive quand on transforme des personnages malfaisants en héros.

(212e) Une semaine plus tard, le 6 janvier 2016, je suis allée au tribunal où je travaillais, j'ai tamponné la première page du brouillon du livre avec le tampon dateur et j'ai paraphé toutes les pages comme s'il s'agissait d'un dossier judiciaire. Ensuite, chez moi, je l'ai numérisé et envoyé à toutes les adresses e-mail de la Justice fédérale de Rio de Janeiro, en précisant que ma vie était en danger. Ainsi, si je mourais, cela devrait faire l'objet d'une enquête.

(213e) En rendant ma dénonciation publique, j'ai fait quelque chose de semblable à ce qui se passe dans une procédure judiciaire : la publication de l'affaire. C'était une mesure d'autoprotection face au danger qui menaçait ma vie et à l'impossibilité de faire appel à la justice et à la police.

(214e) J'imagine que les procédures de publication de la justice ont dû commencer par quelque chose de ce genre. Mais aujourd'hui, les actes des procédures sont publiés dans des journaux judiciaires et, en général, seuls les professionnels du droit ont l'habitude de les suivre — ce qui offre une protection procédurale, mais pas une protection réelle et physique.

(215e) Dans mon esprit, mon message serait entendu, ne serait-ce que comme une énigme. Pourtant, cette diffusion était en réalité une sorte de nuage idéologique. Les textes exposaient déjà ce qui s'était passé, mais d'une manière difficile à comprendre. Tout cela freinait mes adversaires — mais ils allaient bientôt découvrir ma stratégie.

(216e) Toute cette situation reflétait mes sentiments de révolte, de peur et d'urgence, mais aussi le fait que je n'avais pas encore reçu l'autorisation spirituelle de m'exprimer — une autorisation que je ne recevrais que quelques années plus tard. À partir de là, il est devenu facile de percevoir l'état d'esprit de mes ennemis les plus proches, car ils ont commencé à me poursuivre quotidiennement et ont failli attenter à ma vie lorsqu'un camion m'a menacée.

(217e) Chaque fois que je sortais de chez moi, je devais semer des motards qui me suivaient. Ils suivaient chacun de mes changements de direction, même lorsque je changeais plusieurs fois l'itinéraire de ma voiture — ce qui me prouvait qu'ils étaient réellement en train de me suivre.

(218e) Plus d'un an plus tard, l'incident du jeune barbier m'a donné une nouvelle impulsion pour agir, en me montrant que je devais encore prendre des précautions pour me protéger. Peu auparavant, un ami m'avait raconté qu'un groupe de jeunes — dont ce garçon — était allé dans les pâturages pour fumer de la beuh et qu'ils avaient fini encerclés par des policiers qui voulaient les tuer parce que certains membres de leur famille avaient déjà eu affaire à la police. Ils s'en sont sortis par chance.

(219e) L'un des garçons était un ami d'enfance de mon fils, ce qui m'a amenée à leur offrir une sorte d'asile politique, en leur permettant de rester chez moi presque comme des élèves en semi-internat.

do Rio de Janeiro. O filme é baseado elementos presentes no livro *Elite da Tropa*, de André Batista e Rodrigo Pimentel, em parceria com Luiz Eduardo Soares. Ele é narrado por Wagner Moura em primeira pessoa. Ele critica os usuários de substâncias ilícitas, atribuindo-lhes a culpa pela expansão do tráfico de drogas e da violência urbana. Foram abordadas práticas de tortura pelos policiais, gerando questionamentos quanto a uma suposta transformação de tais personagens em heróis. Wikipedia. Disponível em: [https://pt.wikipedia.org/wiki/Tropa_de_Elite_\(2007\)](https://pt.wikipedia.org/wiki/Tropa_de_Elite_(2007)).

(220e) Vivre avec ces jeunes est également devenu une occasion d'apprentissage mutuel. Je leur enseignais ce sur quoi j'écrivais, les règles de civilité, la grammaire, la musique et des connaissances professionnelles ; de leur côté, ils m'aidaient à améliorer le langage du livre. Pendant nos loisirs, nous allions nous amuser dans les champs, les rivières, les cascades et d'autres endroits naturels. Et j'aimais être avec eux, surtout parce qu'ils ne me harcelaient pas sexuellement.

(221e) La décision d'accueillir ces jeunes a suscité toutes sortes de remises en question et de menaces, sans que je bénéficie du moindre soutien — je devais faire face à ma famille, aux leurs, à la société et à la police. Les jeunes eux-mêmes avaient de graves problèmes psychologiques. Malgré tout, ce changement attirait l'attention de la société sur ma maison et m'offrait une certaine protection. Ce n'est qu'avec le temps, après avoir démontré ma persévérance et mon dévouement dans cette affaire, que les gens autour de moi ont commencé à se calmer. Finalement, les parents m'ont remerciée après avoir constaté que le comportement de leurs enfants s'était amélioré. Même mon fils, qui avait d'énormes préjugés envers les consommateurs de beuh en raison de l'éducation que je lui avais moi-même donnée, a peu à peu commencé à me comprendre — ce qui n'est arrivé que beaucoup plus tard pour le reste de la famille.

(222e) Le matin du 31 mars 2017, le jeune barbier, qui habitait dans la rue parallèle, est arrivé chez moi, effrayé, et m'a demandé de l'aider à appeler la police. Quelqu'un avait fait irruption dans son salon de coiffure et l'avait agressé alors qu'il travaillait. L'homme qui avait fait cela prétendait être policier et avait déclaré qu'il ne voulait pas de ce salon de coiffure à cet endroit — une attitude typique des miliciens.

(223e) Avant de faire quoi que ce soit, j'ai essayé de parler au prétendu policier afin de dissiper le malentendu — sans prendre mes papiers d'identité avec moi, ce qui s'est révélé être une approche naïve compte tenu de son agressivité. Lorsque j'ai essayé de lui parler, il m'a ordonné de lui donner mon nom complet. À peine avais-je commencé qu'il a crié : « Sáskia ? Qui est Sáskia ? Je suis policier et je ne sais pas qui est Sáskia ! Mais je sais ce que Sáskia fait à Comendador Venâncio. »

(224e) J'ai immédiatement pensé : « Moi aussi, je le sais ! Même si c'est indirectement, je combats la corruption policière grâce au fait que mon téléphone enregistre les appels d'urgence. Cependant, je vois bien que ce qu'il veut réellement, c'est me diffamer. »

(225e) Face à cette tentative bruyante de me diffamer, j'ai compris qu'il fallait que j'attire l'attention pour me protéger. J'ai donc commencé à faire des allers-retours dans la rue en faisant de grands gestes. En même temps, je criais pour faire sortir les gens de chez eux et leur faire voir ce qui se passait. J'ai crié : « Parce qu'ici, personne ne va entrer chez quelqu'un, gifler quelqu'un et dire qu'il n'y aura pas de salon de coiffure ici, parce qu'ici, il n'y aura pas de milice ! »

(226e) Mon intention était d'attirer l'attention et de décourager une éventuelle agression, voire quelque chose de pire. J'ai crié : « Je vais appeler la police. » Il a répondu : « Je suis policier ! » J'ai rétorqué qu'en dehors de son service, son autorité ne s'appliquait pas — de la même manière qu'un juge ne peut pas statuer sur une affaire pendant ses vacances.

(227e) Après qu'il m'a dit avoir déjà appelé la police, j'ai attendu un moment devant chez lui, où il m'a poussée à terre en disant qu'il ne voulait pas de moi sur son trottoir. Je me suis relevée en lui disant que le trottoir était public et que j'avais autant le droit que lui de m'y trouver.

(228e) J'ai décidé qu'il était essentiel que j'appelle moi-même la police et que je dépose une plainte contre lui. De retour chez moi, j'ai pris mes papiers et appelé la police, comme je le faisais toujours, en mentionnant la prévarication, l'omission et l'enregistrement des appels.

(229e) Lorsque je suis revenue, le témoin — le client qui se trouvait chez le barbier au moment des faits — m'a raconté que l'agresseur avait essayé de l'intimider en lui disant : « Pas de témoin. » Et lorsque j'ai vu arriver la voiture de police, j'ai crié : « Il a dit qu'il n'y avait pas de témoin, mais il y en a un ! »

(230e) Soudain, j'ai été agressée par le même homme qui avait agressé le jeune — cette fois avec le soutien des policiers qui venaient d'arriver.

(231e) Lorsqu'il m'a poussée une première fois, mon portefeuille est tombé par terre et, lorsque je me suis baissée pour le ramasser, il m'a fait une clé de bras, m'a tiré les cheveux et m'a frappée de manière à ne pas laisser de traces. Il m'a plaquée contre la voiture de police et m'a menottée. J'ai continué à décrire tout ce qui se passait aux personnes qui regardaient la scène sans réagir.

(232e) Les policiers se sont moqués de ma tentative de décliner mon identité, tandis que l'agresseur a pris le téléphone portable du jeune barbier — qui avait filmé les violences commises contre moi — et en a rapidement effacé les images. Ensuite, ils ont fait pression sur le jeune barbier et sur le témoin pour tenter de leur faire dire s'il y avait, chez moi, des objets susceptibles de servir à m'accuser de trafic de drogue.

(233e) La rue était pleine de gens qui observaient la scène de loin. Lorsque deux autres voitures de police sont arrivées, l'agresseur a commencé à raconter une version des faits laissant entendre que le jeune fumait de la beuh. J'ai bondi hors de la voiture et crié : « C'est faux ! C'est un menteur ! » On m'a repoussée à l'intérieur de la voiture. Ensuite, ils ont fouillé la maison de la grand-mère du jeune et n'y ont rien trouvé. Dans le salon de coiffure, ils ont prétendu avoir trouvé de la cocaïne — ce qui était peu vraisemblable puisque la boutique avait une façade vitrée et que tout ce qui se trouvait à l'intérieur était exposé à la vue, sans endroit où cacher quoi que ce soit. Ce n'était qu'un petit garage doté d'une façade en verre transparent.

(234e) À la suite de cet événement, j'ai entièrement pris ce jeune sous ma protection et l'ai hébergé chez moi. À l'époque, j'ai reçu des avertissements spirituels me disant de me calmer, mais je ne savais pas comment m'y prendre. Je me suis donc empressée de faire publier 1 000 exemplaires de la première édition de mon livre, à grands frais. Au début de l'année 2018, j'en ai distribué la majeure partie aux juges de tout l'État de Rio de Janeiro, qui faisait alors l'objet d'une intervention militaire.

(235e) Je me suis entourée de stratégies, car je préférais cela à vivre dans la peur. Après tout, si ce monde est un monde de peur, c'est parce que la peur y est plus grande que l'amour. Voici un message WhatsApp attribué au pape François qui en parle :

Entretien avec le pape François
Que devons-nous faire lorsque nous sommes confrontés à une difficulté ?
Premièrement : ne jamais désespérer.
Rester calme.
Ensuite, chercher le moyen de la vaincre, de la surmonter.
Et si je ne peux pas la surmonter, la supporter.
Jusqu'à ce que se présente la possibilité de la surmonter.
Nous ne devons jamais avoir peur des difficultés.
Nous ne devons jamais avoir peur.
Nous sommes tous capables de surmonter toutes les difficultés.
Nous avons seulement besoin de temps pour comprendre, d'intelligence pour trouver le chemin et de courage pour aller de l'avant.
Mais ne jamais avoir peur.

(236e) S'ensuivirent mes tentatives pour prouver que j'avais bien appelé la police et celles de la police pour tenter de nous incriminer — les deux camps échouèrent. Le fait d'avoir dû me défendre en criant m'a montré à quel point la justice s'était transformée en un ensemble de rituels, parfois utilisés davantage pour retirer des droits que pour les accorder. Le pouvoir judiciaire détient le monopole de la déclaration de la vérité sociale, mais, bien souvent, il n'a pas véritablement accès à cette vérité en raison des formalités. Pourtant, si c'est tout ce dont nous disposons, alors c'est avec cela que nous devons travailler — sans perdre la raison.

^(237e) J'ai été profondément bouleversée par ce qui s'était passé, et j'imagine que toute personne honnête aurait réagi de la même manière. En général, les gens pensent que les policiers frappent ceux qui enfreignent la loi. Pourtant, je suis une citoyenne qui s'acquitte de ses devoirs — et qui mène même des actions sociales — et j'ai été rouée de coups par un policier sans la moindre justification légale.

^(238e) Au commissariat, encore sous le choc, j'ai raconté aux avocats, de manière confuse, ce qui s'était passé. Pendant ce temps, j'observais avec fureur le véritable agresseur — l'homme qui m'avait attaquée — intervenir, bien qu'il fût toujours en civil, et prendre un rôle de premier plan dans la direction des opérations à l'intérieur du commissariat.

^(239e) Dans les procès-verbaux de police, ma déposition et celle du jeune barbier ont été traitées comme deux incidents distincts. Peu après, j'ai demandé qu'ils soient réunis, qu'une plainte soit déposée contre les policiers et qu'une enquête soit ouverte à leur encontre. Mais les procès-verbaux n'ont pas été réunis et, lorsque j'ai été convoquée pour témoigner, j'ai été trompée par un langage codifié qui, dans les faits, empêchait ma plainte contre les policiers impliqués ce jour-là d'aboutir.

^(240e) Comme je n'avais aucune expérience en droit pénal, je ne parvenais pas à comprendre le sens de certaines expressions. Peut-être aurais-je dû rayer la partie indiquant que je ne souhaitais pas déposer plainte, écrire que je voulais le faire et apposer mon paraphe à côté. Mais les termes employés n'étaient pas explicites. D'ailleurs, de nombreux avocats font remarquer qu'en matière pénale, il existe une distance entre ce qui est écrit dans la loi et ce qui se passe réellement dans la pratique.

^(241e) Les procès-verbaux sont rédigés par la police et déterminent toute la suite de la procédure judiciaire — sans possibilité de revenir devant la police pour les faire corriger, sauf en cas de nouveaux incidents. Cela entraîne de nombreuses erreurs, car les policiers rédigent souvent ces procès-verbaux de manière à se favoriser eux-mêmes ou à faciliter leur travail, et décrivent rarement les faits avec précision.

^(242e) L'idéal serait donc que les dépôts de plainte soient également enregistrés en vidéo, le document écrit ne servant que de résumé. Cela permettrait de formuler des objections si la description des événements était déformée — et contribuerait ainsi à réduire la corruption parmi les policiers et les commissaires de police.

^(243e) À Rio das Ostras, dans l'État de Rio de Janeiro — et dans une autre affaire —, un de mes amis m'a raconté qu'il avait l'habitude de vendre de la beuh à ses amis parce qu'ils venaient chez lui pour en fumer et qu'il ne voulait pas tout payer tout seul. Les policiers ont eu des soupçons, ont fait irruption chez lui, l'ont roué de coups, lui ont pris sa beuh et lui ont ordonné de disparaître — faute de quoi ils demanderaient aux trafiquants locaux de le tuer. Cela révélait une collusion entre la police et les trafiquants locaux.

^(244e) Un vagabond que j'ai aidé un jour m'a raconté qu'à Macaé, dans l'État de Rio de Janeiro, les choses étaient encore pires. Il avait été traumatisé après avoir découvert un homme qui avait été démembré puis jeté à la mer à cause de cette guerre. Il m'a dit que, dans cette ville, la violence exercée aussi bien par la police que par les trafiquants était extrême.

^(245e) À l'entrée de cette ville se trouve un monument maçonnique représentant une pyramide avec l'œil d'Horus. À mes yeux, cela rend l'endroit encore plus suspect. Après tout, c'est un symbole de la société secrète qui se trouve au sommet de l'impérialisme — et ce sont les impérialistes qui sont les premiers responsables de ce terrorisme.

^(246e) Puisque cette guerre existe pour accroître les profits que les étrangers tirent de la beuh, il est également important de parler de son prix. Mes recherches datent de 2018. Dans les pays voisins, les trafiquants pouvaient l'acheter pour seulement 80 R\$ le kilo. Cette année-là, au Brésil, la beuh

achetée en gros directement sur le lieu de production — sans intervention de la police — coûtait environ 1 R\$ le gramme. Au détail, elle se vendait aux alentours de 5 R\$ le gramme et, pour des quantités un peu plus importantes, à 20 ou 30 R\$. Ces prix étaient très inférieurs à celui de la beuh légale vendue aux États-Unis, qui coûtait 26,07 R\$ le gramme.

(247e) Avec la légalisation de la beuh, il est très probable que le marché de la production nationale se développerait très rapidement, puisque les consommateurs possèdent généralement des graines — et, comme effet immédiat, l'argent dépensé pour la beuh commencerait à rester dans l'économie locale.

(248e) Dans les prisons, la corruption se poursuit, la beuh y étant vendue à des prix exorbitants. D'après certains témoignages, les détenus n'y reçoivent rien — pas même un morceau de tissu. Un ami, qui a été détenu dans une prison que je prends comme exemple, m'a raconté que les familles sont obligées d'acheter des produits correspondant aux marques retenues dans les marchés publics et qu'elles rencontrent de nombreux obstacles lorsqu'elles veulent les remettre à leurs proches.

(249e) Il est même normal qu'il existe certaines restrictions à l'entrée d'objets dans les prisons. Cependant, les détenus se voient refuser des biens indispensables à la survie — des choses que le gouvernement devrait fournir —, comme des matelas et des couvertures. Dans cette prison, les familles doivent également attendre très longtemps avant que leur inscription ne soit approuvée afin de pouvoir rendre visite à leurs proches.

(250e) Le traitement inhumain s'étend même aux visiteurs, qui subissent des procédures dégradantes sous prétexte d'empêcher le trafic de drogue à l'intérieur de la prison. Les femmes sont obligées de se déshabiller et de s'accroupir. S'il existait des cellules individuelles et une surveillance accrue par caméras, cela serait inutile, puisque cette procédure sert exclusivement à détecter des drogues et des poisons. Après tout, pour détecter les métaux, elles s'assoient sur un détecteur de métaux tout en restant habillées. Mais le droit de l'État de poursuivre une drogue ne saurait être supérieur à son devoir de respecter la dignité et l'intégrité morale d'une personne.

(251e) Cette même année, dans cette prison, la beuh était revendue entre détenus à 80 R\$ le gramme. La drogue parvenait jusqu'aux prisonniers par l'intermédiaire de quelqu'un qui l'avalait enveloppée dans du plastique, puis l'expulsait en vomissant ou en déféquant. Cependant, les détenus avaient des nouvelles d'autres prisons contrôlées par des factions du narcotrafic, où la police permettait que la drogue soit vendue plus librement.

(252e) En outre, les droits les plus élémentaires des détenus n'étaient pas respectés. Souvent, ils ne disposaient même pas de 3 m² chacun — ce qui constitue également une atteinte à l'intégrité physique. Car l'intégrité physique ne consiste pas seulement à avoir toutes les parties de son corps intactes, mais aussi à disposer d'un espace suffisant pour exister.

(253e) Les cellules étaient conçues pour 30 personnes et comportaient 60 lits superposés, mais, en réalité, elles accueillaient 120 détenus. Les installations sanitaires étaient extrêmement limitées. La cellule ne disposait que de 2 toilettes en état de fonctionnement, de 2 douches, de 1 bac à laver et de 4 arrivées d'eau, qui n'étaient ouvertes que 5 fois par jour, pendant une durée comprise entre 4 et 10 minutes, sans horaires fixes. Une bouteille en plastique permettant de conserver un peu d'eau coûtait cher et, même cela, les gardiens la confisquaient de temps à autre.

(254e) Les détenus recevaient de l'argent lors des visites de leurs proches, qui pouvaient leur donner jusqu'à environ 150 R\$ par personne. Même cet argent était saisi par la police au cours de fouilles périodiques. Dans toutes les prisons, malgré leurs différences, il semble y avoir une chose en commun : beaucoup de gens y gagnent énormément d'argent, car un être humain devient une source de profit jusque dans ses besoins les plus élémentaires.

(255e) Dans cette prison, à l'époque, un matelas était appelé un « espace » et coûtait 350 R\$. Un lit était appelé une « comarca » et son prix dépendait de son emplacement dans la cellule — entre 300 et 600 R\$. Une bouteille d'eau en plastique coûtait 10 R\$, une aiguille 10 R\$, et ainsi de suite. Les détenus ne recevaient que deux repas en barquette par jour — principalement du riz accompagné de petites portions de haricots, de viande et de salade —,

deux petits-déjeuners légers, composés d'un demi-verre de lait et d'un demi-pain, ainsi que de deux à quatre verres de 290 ml d'une boisson gazeuse artificielle à base de guarana. Ce dernier produit semble favoriser une entreprise en particulier, puisqu'une boisson gazeuse artificielle est loin d'être un aliment essentiel. Parfois, on leur distribuait deux petites sucreries pour lesquelles les détenus allaient jusqu'à se battre. Tout avait un prix et devenait quelque chose à vendre : de l'eau à boire, un seau d'eau pour se laver, un fruit apporté par la famille — et même des personnes réduites en esclavage, entre autres choses.

^(256e) Mais, bien évidemment, il existe des prisons pires — tout comme il en existe de meilleures. Dans certains endroits, la nourriture arrive déjà avariée. Dans une célèbre prison de Rio de Janeiro, où un panneau à l'entrée proclame : « Bienvenue en enfer », certaines cellules sentent le pus et la chair pourrie ; on y place tous les malades — notamment les personnes blessées par balle. Il existe des cellules souterraines où l'eau s'infiltre et où les détenus doivent dormir à tour de rôle sur le seul endroit resté sec. Une guerre interne oppose les factions criminelles, avec des armes à feu qui circulent à l'intérieur même de la prison. Ainsi, lorsque les détenus sortent dans la cour, ils courent réellement le risque d'être mitraillés. Et lorsqu'ils sont libérés, quelqu'un doit venir les chercher en voiture — sinon, il arrive souvent qu'ils soient abattus dès qu'ils mettent le pied dehors.

^(257e) Rien de tout cela n'arriverait sans la guerre contre la drogue et s'il existait une concurrence ouverte pour la vente de la beuh. Cette situation n'existe que parce que des groupes mal intentionnés voient la possibilité d'en monopoliser le commerce. Les profits qui en découlent sont énormes, ce qui pousse policiers et trafiquants à s'associer afin que chacun obtienne sa part.

^(258e) Dans les autres pays latino-américains également, la guerre contre la drogue sert à détruire l'agriculture et des nations entières. Sans cette guerre, je crois que des pays comme la Colombie ou la Bolivie pourraient progresser en proposant des produits de grande qualité au lieu de la cocaïne raffinée.

^(259e) Les traîtres de ces pays sont souvent ceux-là mêmes qui prétendent les défendre. Leur faux moralisme empoisonne la population à grande échelle lorsqu'ils détruisent les cultures de coca à l'aide de glyphosate (*Roundup*) — une contamination environnementale qui, associée aux engrais à base de phosphate, fait considérablement augmenter le nombre de cancers. Et derrière tout cela se trouvent les États-Unis, promoteurs des guerres parce qu'ils sont vendeurs d'armes.

^(260e) Toutes ces situations oppressives servent à rendre la population globalement dépendante du système. Ce qui aggrave le problème, c'est que les structures gouvernementales ont pris des proportions énormes ces derniers temps. Cela pourrait être une bonne chose, en offrant une protection contre les grandes entreprises. Mais elles ne fonctionnent toujours pas ainsi, faute d'intégrité morale. Si les gens se mettaient en tête que ces institutions doivent fonctionner avec justice pour tous — au lieu de se contenter de profiter des avantages personnels qu'ils peuvent en tirer —, elles pourraient réellement commencer à fonctionner correctement.

^(261e) Remarquez que l'appareil exécutif — destiné à servir la population — s'étend de la police jusqu'à la présidence de la République. Il comprend les maires, les gouverneurs, les ministères, les secrétariats, l'armée, la Caixa Econômica Federal, l'Institut national de la sécurité sociale (INSS) et les autres organismes publics autonomes. Or, cet appareil me paraît profondément corrompu. Et le pire, c'est que les mêmes forces politiques qui restreignent le pouvoir judiciaire restreignent encore davantage le ministère public.

^(262e) Par conséquent, les producteurs — qu'il s'agisse de producteurs de beuh ou de lait — restent dans la pauvreté en raison de l'oppression exercée par les gouvernements, tandis que les

intermédiaires — trafiquants, entreprises pharmaceutiques, grands groupes laitiers — et les impérialistes continuent de s'enrichir en les exploitant.

(263e) Il est troublant de penser que ce système est entretenu par des choses apparemment inoffensives, mais qui maintiennent la population désunie en favorisant une idéologie d'hostilité et de manque d'éthique. Des émissions comme *Os Trapalhões* et celles qui leur ont succédé mettent en scène des relations toxiques, dans lesquelles les amis sont malhonnêtes, agaçants et rient des cruautés qu'ils s'infligent les uns aux autres. Un jour, plus personne ne rira de ce genre d'humour. À cause de choses comme celles-ci, les gens ont perdu leur capacité de discernement. Ils sont à la fois bons et mauvais, tout en se croyant bons. Mais le mal finit par l'emporter parce que le bien qui existe en eux est détruit par ce conflit intérieur.

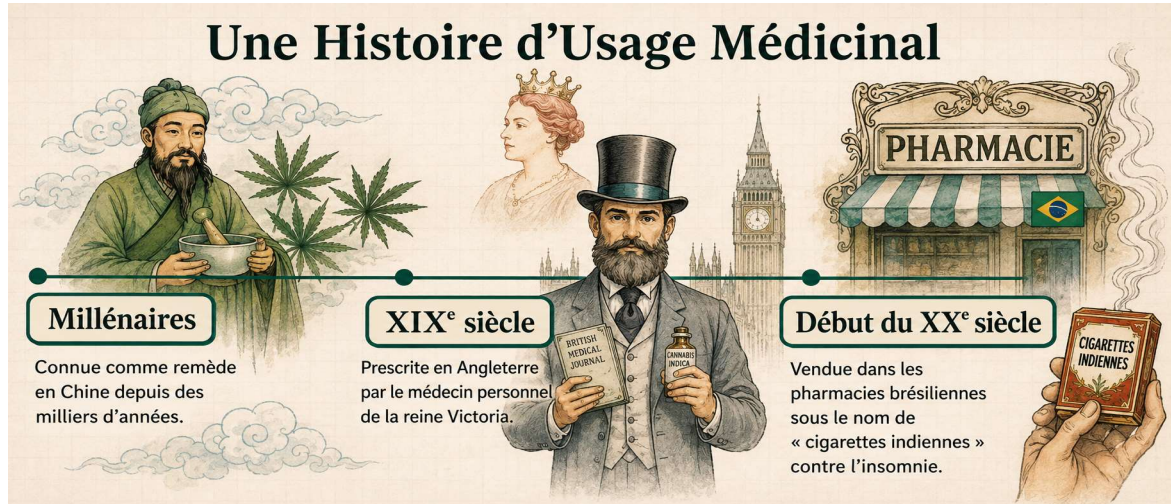
(264e) La dépendance aux drogues est l'expression ultime de notre attachement au monde matériel, mais elle commence bien avant les drogues — avec notre attachement aux émotions négatives, aux pensées nocives et aux mauvais comportements. Nous devons donc apprendre à combattre toutes les formes de dépendance, même celles qui sont liées au langage, à la nourriture ou à nos actions. Ce n'est qu'alors que nous pourrions espérer libérer notre société des dépendances. Dans le cas contraire, le risque de dépendance — tout comme celui du suicide — restera permanent et non temporaire. Un seul mot blessant ou une seule expression faciale hostile peut être la graine de la ruine matérielle et du déclin spirituel d'une personne ; de même qu'une parole bienveillante ou une expression empreinte de gentillesse peut être précisément ce qui la conduira vers la guérison.

(265e) Je veux appeler les gens à être entièrement bons et à mettre fin à cette guerre qui repose sur le fait de faire le mal plutôt que le bien. Le lecteur doit réfléchir : même si vous n'avez personnellement pas besoin de beuh, notre société, elle, en a besoin. Je ne défends pas non plus l'usage addictif des drogues. Mais si la beuh est un remède aussi important, nous devons veiller à ce qu'elle ne tombe pas sous le monopole des impérialistes. L'abus des drogues ne saurait empêcher leurs usages légitimes ⁶⁰².

(266e) Et vous, lecteur, vous êtes-vous déjà demandé si les absurdités engendrées par cette guerre ne devraient tout simplement jamais pouvoir se produire ? Cette mère ivre d'autrefois — même si elle avait donné un mauvais exemple en buvant — a protégé son fils de traumatismes lorsqu'il avait quatre ans. Mais je n'ai pas pu éviter de l'éveiller à cette réalité lorsqu'il en avait seize. Il aurait été pire encore que mon fils devienne une sorte de robot — insensible face à des abus aussi graves.



⁶⁰² Maxime du droit romain : *Abusus non tollit usum* (« l'abus n'abolit pas l'usage »).



Images XV

Ci-dessous et dans les deux sections suivantes sont présentés des documents provenant des archives de l'auteur, recueillis lors de l'épisode du jeune barbier. Pour les agrandir et mieux les visualiser, consultez l'édition électronique sur: www.contradominismo.com.br.

GOVERNO DO ESTADO DO RIO DE JANEIRO
SECRETARIA DE ESTADO DE SEGURANÇA - SESEG
CHEFIA DA POLÍCIA CIVIL
143a. Delegacia de Polícia
Avenida Cardoso Moreira, 667, Itaperuna - RJ,
CEP: 28300-000, TEL.: (22) 3822-7700

TERMO DE DECLARAÇÃO

Controle Int.: 009714-1143/2017 Procedimento: 143-00560/2017

Data: 31/03/2017 às 17:59

Nome: [REDACTED] (Adolescente - Infrator)

Nacionalidade: Brasileira Naturalidade: S. ANTONIO DE PADUA

Nascimento: 04/10/2000 Cor: Branca

Sexo: Masculino Profissão: Estudante

Estado Civil: Solteiro(a)

Documento: [REDACTED], emissão em [REDACTED]

Filiação: [REDACTED]

Endereço Residencial:
Rua [REDACTED],
CENTRO - ITAPERUNA, RJ - Brasil

Tel/Celular: [REDACTED]

Costumes:
Contradita (SEM):
Compromisso Legal:
Inquirido, DISSE:

QUE o declarante presta declarações na presença de sua representante legal, senhora [REDACTED], como de sua advogada [REDACTED]; QUE esta ciente de seus direitos constitucionais, inclusive o de ficar em silêncio; QUE o declarante reside com os avós situada a Rua [REDACTED], centro, Comendador Venâncio, distrito de Itaperuna e possui uma barbearia no local; QUE há um Policial Militar, chamado [REDACTED], residente ao lado da barbearia, que o ameaça dizendo que não quer barbearia no local, se ele abrir vai quebrar tudo; QUE o declarante não entende porque [REDACTED] possui essa implicância com o estabelecimento do declarante; QUE desde então, o declarante mantém a barbearia fechada porque tem receio do que possa acontecer; QUE na data de hoje, 31/01/2016 o declarante resolveu abrir o estabelecimento pois um cliente havia lhe procurado e pedido para cortar seu cabelo; QUE então, o declarante abriu a barbearia e fez seu trabalho quando por volta das 11h30min, [REDACTED] passou em frente a barbearia, encarou, voltou e disse para o declarante fechar a barbearia assim que acabasse o corte do cliente pois não queria o estabelecimento aberto; QUE o declarante disse que não iria fechar porque estava trabalhando, momento que [REDACTED] ficou nervoso, desferindo um tapa no rosto do declarante, logo após foi embora; QUE o declarante foi até a casa de SASKIA CARNEIRO RODRIGUES, uma amiga, pedir ajuda, então SASKIA

Data da impressão: 31/03/2017 Página 01/02

TERMO DE DECLARAÇÃO

Controle Int.: 009714-1143/2017 Procedimento: 143-00560/2017

Data: 31/03/2017 às 17:59

acionou a Polícia Militar; QUE SASKIA foi até a casa de [REDACTED] enquanto o declarante voltava para a barbearia terminar o corte do cliente; QUE o declarante viu o policial [REDACTED] empurrando SASKIA para dentro da vistoria da Polícia Militar; QUE o declarante filmou de seu celular a ação do Policial Militar [REDACTED] agredindo-a com um "mata leão", puxões de cabelo, a arrastou pelo chão; QUE segundo o declarante, [REDACTED] tomou o aparelho da mão do declarante e apagou o vídeo; QUE nesse meio tempo, Policiais Militares durante revista na barbearia, foi encontrado, atrás do espelho, dois papéis de cocaína; QUE o declarante informa que o referido material não o pertence, não sabe também a quem pertence; QUE não sabe como o referido material foi parar no local; QUE o declarante não é usuário de drogas como não faz do estabelecimento um ponto de tráfico de drogas; QUE o declarante informa que não terminou o corte de cabelo em seu cliente. E não mais disse.

Nada mais havendo, mandou a Autoridade Policial encerrar o presente Termo que, lido e achado conforme, assina com o(a) Adolescente - Infrator.

Eu, [REDACTED], escrivão, matrícula [REDACTED], o lavrei e assino.

Delegado(a) Titular - [REDACTED] Oficial de Cartório - [REDACTED]

[REDACTED]

Adolescente - Infrator

[REDACTED]

Representante Legal - [REDACTED]

Data da impressão: 31/03/2017 Página 02/02



Governo do Estado do Rio de Janeiro
Secretaria de Estado de Segurança Pública
Sexto Comando de Policiamento de Área
Vigésimo Nono Batalhão de Polícia Militar

TERMO DECLARAÇÃO DO OFENDIDO.

Às dez horas e cinco minutos do dia três do mês de julho do ano de dois mil e dezessete, no Destacamento de Policiamento Ostensivo de Laje do Muriaé - Quartel do Vigésimo Nono Batalhão de Polícia Militar, dando andamento à presente Averiguação de Portaria nº 0080/046-2017, inquiri a QUINTA TESTEMUNHA, [REDACTED] SSP, CPF nº [REDACTED], brasileira, casada, filha de [REDACTED] nascida em [REDACTED], natural de Muriaé/MG e residente na Rua [REDACTED] - Comendador Venâncio – Distrito de Itaperuna/RJ, que ouviu sobre o fato que deu origem à presente Averiguação, aos costumes nada disse, DISSE QUE: No dia dos fatos, uma sexta-feira, a declarante mandou [REDACTED] abrir a barbearia para ver se ganhava algum dinheiro para cobrir suas despesas com passagem e lanche quando fosse para Itaperuna fazer seu curso e por volta das 11:00h percebeu uma movimentação na rua e quando foi ver viu que se tratava do policial [REDACTED] gritando com [REDACTED] que a barbearia não iria abrir, pois era um ponto de drogas. A declarante também presenciou quando SASKIA chegou e foi agredida fisicamente pelo policial [REDACTED]. Que a declarante chamou a polícia para o local, onde

vieram duas viaturas e autorizou os policiais a revistarem sua casa para ver que não havia nenhuma droga na casa. Que a droga achada dentro da barbearia não pertence ao seu neto [REDACTED] e nem sabe de quem é, acredita que alguém colocou a droga no local para incriminar [REDACTED] o policial que achou a droga mostrou para o [REDACTED] e a declarante mandou que [REDACTED] não colocasse a mão na droga, pois era para incriminar ele. Perguntada, se [REDACTED] foi agredido, respondeu que, sim, com dois tapas no rosto pelo policial [REDACTED]. Perguntada, se teve algum objeto apreendido ou sumido após os policiais revistarem a residência, respondeu que, não. Perguntada, se [REDACTED] tem envolvimento com drogas, respondeu que, não sabe informar. Perguntada, se sabe informar se [REDACTED] tem envolvimento com drogas, respondeu que, não sabe informar. Perguntada, se move ou pretende mover algum processo contra o [REDACTED], respondeu que, no dia foi feito o registro de ocorrência onde os fatos foram relatados e tem plena confiança que [REDACTED] vai ser inocentado e o [REDACTED] responsabilizado pela agressão. Perguntada, se após a ocorrência, [REDACTED] foi ameaçado ou perseguido pelo [REDACTED] ou qualquer outro policial, respondeu que, não sabe informar. Perguntada, se o [REDACTED] no dia a dia, demonstra ser violento com as pessoas, respondeu que, [REDACTED] sempre passava olhando para dentro do beco da residência, mas depois que instalou câmeras, [REDACTED] parou de olhar para dentro da residência. Perguntada, se presenciou o policial encontrar a droga dentro da barbearia, respondeu que, sim, viu quando ele levou a mão atrás do espelho, mas não pode afirmar se ele já estava com a droga na mão. Perguntada, se viu algo na mão do policial antes do mesmo levar a mão atrás do espelho, respondeu que, não. Perguntada, se [REDACTED] foi submetido a ECD, respondeu que, não. Perguntado se tem algo mais a declarar que possa auxiliar no esclarecimento dos fatos, respondeu que, não. E como nada mais disse e nem lhe foi perguntado, dei por encerrado o presente depoimento às onze horas, do que para constar lavrei o presente termo, que depois de lido e achado conforme, comigo, 2º SGT PM [REDACTED] -
AVERIGUADOR.

[REDACTED]
TESTEMUNHA

[REDACTED]
[REDACTED] - Averiguador
[REDACTED]

DECLARAÇÃO DE ABRIGO

Eu, [REDACTED], SSP/DETRAN/RJ presto esta declaração nesta data em que sou menor, mas vindo a fazer a sua ratificação no dia 04/10/2018, quando ficarei maior de idade, esclareço para os devidos fins que tenho plena consciência de que Sáskia Carneiro Rodrigues, RG [REDACTED] e inscrita no CPF [REDACTED] está me dando ABRIGO, por mera CARIDADE da referida senhora, e, portanto, NÃO SENDO POR ISSO ATO GERADOR DE DIREITOS, em sua residência, situada à rua Pedro Silveira, nº 68, centro, Distrito de Comendador Venâncio, Itaperuna/RJ, a partir de um pouco antes do dia 01/01/2018 quando PEDI AUXÍLIO à referida senhora com a AUTORIZAÇÃO DE MEUS PAIS. Fiz isso PORQUE NECESSITAVA para que pudesse continuar meus estudos tendo em vista que no ano anterior por eu ter trabalhado no comércio do meu pai como camelô acabei sendo reprovado nos estudos naquele ano. Pedi abrigo à esta senhora também em razão de a dita senhora possuir uma residência com estrutura mais segura do que a casa de minha avó, que se localiza neste mesmo distrito. Pedi abrigo à esta senhora também porque a casa da minha avó fica costumeiramente aberta durante o dia, enquanto a casa desta senhora tem muros altos e é costumeiramente fechada à chave. Necessito de tal segurança em razão de já ter sofrido ameaças de pessoas que manifestaram quererem me fazer mal.

Declaro ainda que foi claramente determinado por esta senhora que eu não exerceria em sua residência nenhuma atividade em benefício ou para o lucro desta senhora, seja ela pecuniariamente remunerada, ou não; ou seja, que não haveria nenhuma subordinação entre eu e a dita senhora de modo que não há qualquer característica nem empregatícia, nem de escravidão, nem de relação íntima com a referida senhora, NÃO GERANDO NENHUM DIREITO PESSOAL À MINHA PESSOA o fato da minha estadia em sua residência. Declaro ainda que eu sou, inclusive, livre para exercer minhas atividades estando aqui desde que não atrapalhe a referida senhora em sua residência.

Declaro ainda que meus poucos compromissos com a dita senhora se referem apenas em cumprir minhas próprias obrigações em relação a minha pessoa e colaborar também, como qualquer membro da família, na manutenção da ordem dentro da residência. Tenho ainda a obrigação de respeitar o espaço interno individual de cada membro que aqui estiver bem como tenho a obrigação de não provocar qualquer tipo de desordem e falta de decoro (dentro dos padrões normais de exigência para os dias atuais). Isso quer dizer que apenas tenho que seguir as regras de boa educação que resumidamente me foram explicadas como sendo a regra da casa.

Declaro ainda que, por ser o abrigo a mim concedido medida de mera liberalidade da referida senhora (Sáskia Carneiro Rodrigues), ele poderá ser extinto, independentemente de quaisquer formalidades ou burocracias, não constituindo este abrigo um direito por mim adquirido, e, em razão disso, poderá ser cessado por quaisquer convicções da dita senhora, ainda que seja por razões de foro íntimo.

Estando sob a posse de minhas plenas faculdades mentais assino a presente declaração conjuntamente com as testemunhas abaixo, que se declaram conhecedoras do fato acima, gozando de pleno entendimento de seu conteúdo. Eu, [REDACTED] Sáskia Carneiro Rodrigues digitei em consenso com o declarante.

Comendador Venâncio, Itaperuna/RJ, dia 08/08/2018.

RATIFICAÇÃO

Comendador Venâncio, Itaperuna/RJ, dia 04/10/2018.

TESTEMUNHAS

DECLARAÇÃO DE TESTEMUNHA

Eu, [REDACTED], portador de cédula de identidade nº [REDACTED], SSP/DETRAN/RJ, residente e domiciliado à rua [REDACTED], Comendador Venâncio, Itaperuna/RJ, telefone nº [REDACTED] onde receberei possíveis intimações, declaro para os devidos fins que fui testemunha em fato ocorrido no dia 31/03/17, antes da hora do almoço. Neste dia passei pela frente da barbearia do Marlon, um conhecido meu, vi ela aberta, entrei e pedi o [REDACTED] pra cortar o cabelo. Ai ele começou a cortar o meu cabelo e antes de terminar o corte o [REDACTED], um agente policial morador daquela rua, chegou até a porta e ficou olhando para dentro da barbearia. Eu sabia que o [REDACTED] era polícia, mas ele estava sem farda naquele dia. Ai o [REDACTED] perguntou a ele se estava acontecendo alguma coisa. O [REDACTED] falou que com o [REDACTED] que não, e em seguida o [REDACTED] perguntou ao [REDACTED] se também tinha algum problema. Logo em seguida o [REDACTED] falou pra ele que só estava trabalhando, ai ele falou com o [REDACTED] que não queria saber porque não queria a barbearia aberta porque ele era polícia e também disse que não era homem para discutir com moleque de 16 anos. O [REDACTED] respondeu que não ia fechar a barbearia porque estava estudando, fazendo curso e que estava trabalhando. Nisso ele entrou dentro da barbearia e deu um tapa na cara do [REDACTED]. E eu continuei sentado na cadeira. Em seguida o [REDACTED] pediu que eu ficasse na barbearia para não fechar e falou com [REDACTED] que iria chamar a advogada dele. O [REDACTED] também foi até a casa dele. Em seguida vi a Sáskia chegando com o [REDACTED]. Depois disso a Sáskia começou a conversar com o [REDACTED] e ele começou a debochar da Sáskia verbalmente e a Sáskia falou que iria chamar a polícia. Ai quando a Sáskia foi chamar a polícia ele me chamou no canto e falou que "era sem testemunha".

Após isso quando a Sáskia chegou eu falei que era "sem testemunhas" a forma como ele tinha me ameaçado. Após isso a Sáskia gritou no meio da rua que era com testemunhas e que ele tinha me ameaçado. Após isso a viatura chegou e ele veio encurralando a Sáskia com puxão de cabelo e chave de braço e algemou a Sáskia e colocou ela na viatura. Nesse momento os outros policiais foram revistar a casa atrás da barbearia e nisso o [REDACTED] ficou dentro da barbearia conosco. Ai ele mandou a gente ficar em pé na calçada do lado de fora, neste momento ele ficou dentro da barbearia sozinho e logo depois saiu e foi chamar os outros policiais que estavam na casa para irem lá revistar a barbearia. Em seguida entrou na barbearia para revistar e nisso eles acharam um conteúdo atrás do espelho que o [REDACTED] não sabia nem o que era nem de quem era. Pegaram também uma faca que tinha dentro da barbearia a qual depois tentaram colocar dentro do porta-luvas da viatura, mas como não coube colocaram dentro do porta-malas. Em seguida levou todos para a delegacia e me levou separado no carro dele. Quando fomos no carro dele o [REDACTED] reforçou que era sem testemunhas.

Estando sob a posse de minhas plenas faculdades mentais assino a presente declaração.

E eu, [REDACTED] Sáskia Carneiro Rodrigues digitei às ordens do declarante.

Comendador Venâncio, Itaperuna/RJ, dia 29/05/2017.

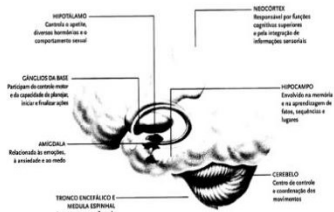
Maconha para desvendar o cérebro

ESTUDOS COM A *Cannabis*
ABREM PERSPECTIVAS PARA A
COMPREENSÃO DOS MECANISMOS
DA DOR, DA MEMÓRIA E DE
DOENÇAS DEGENERATIVAS, COMO
PARKINSON E ESCLEROSE MÚLTIPLA.
CIENTISTAS BRASILEIROS SÃO
PIONEIROS EM PESQUISAS COM
O CANABIDIOL, COMPONENTE
QUÍMICO DA ERVA COM POTENCIAL
EFEITO ANTIPSICÓTICO

// por Fernanda Teixeira Ribeiro,
jornalista e autora assinante de *Viver e Curar*

[illegible]

na língua do médico, nasceu uma espécie de medicina para obter sucesso em exames de residência. A medicina não é mais o estudo da vida, mas o estudo do funcionamento e da estrutura. De certa maneira, praticar medicina hoje é estudar a fisiologia e a anatomia para passar em exames de residência. "A gente sabe que os sintomas não são a causa da doença, mas a causa da doença é a causa da doença", afirma o médico. "A gente sabe que os sintomas não são a causa da doença, mas a causa da doença é a causa da doença", afirma o médico. "A gente sabe que os sintomas não são a causa da doença, mas a causa da doença é a causa da doença", afirma o médico.



CHAPITRE XV – LES ADDICTIONS ET LA GUERRE CRUELLE POUR LE MONOPOLE DE LA SANTÉ